



 **Le Bélier**

**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2010**



LE BELIER

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

- Rapport de gestion au 31 décembre 2010 sur les comptes consolidés et les comptes sociaux
- Additif au Rapport du Conseil d'Administration
- Comptes consolidés et annexes au 31 décembre 2010
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux et annexes au 31 décembre 2010
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Attestation du Responsable du Rapport financier annuel

LE BELIER
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 10 004 822,40 €
Siège social :
33240 VERAC
393 629 779 RCS Libourne

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MAI 2011
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

COMPTES CONSOLIDES
COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

1 Périmètre de consolidation

Nous vous rappelons que les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation.

Entreprises (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
LE BELIER (Holding)	LB	PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) FRANCE	39362977900017	100%	100%
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) FRANCE	59615014400019	100%	100%
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
BMP MANFREDONIA Spa (Fonderie d'alliages légers)	BMP	MANFREDONIA - ITALIE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BSM	SZOLNOK - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER KIKINDA (Fonderies d'alliages légers)	LBK	KIKINDA- SERBIE	Etrangère	100%	100%
LBO (Location machines)	LBO	PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) France	40307761300012	100%	100%

- Aucune variation de périmètre au 31 décembre 2010.

2 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation

2.1 Faits marquants

LE BELIER (Holding) :

- Année féconde en prise d'affaires dans l'activité pièces d'admission en particulier.
- Equilibre en faveur des hausses de prix comparées aux baisses.
- Dans le prolongement de 2009, le Groupe a persévéré dans ses efforts en innovation.

FAB (France) :

- La stratégie de FAB en pièce à fort contenu technologique est maintenue tant en Automobile qu'en Aéronautique.
- FAB a vu son activité progresser de 25% par rapport à 2009 avec une performance proche de l'équilibre en EBE.
- Dernière année du plan de départs au travers de la GPEC.

LBH (Fonderie - Hongrie):

- Les volumes ont progressé de 20% par rapport à 2009 avec une rentabilité en progrès.
- Industrialisation du premier Pivot BMW.

BSM (Usinage - Hongrie) :

- Même tendance que LBH en termes d'activité.
- Démarrage des premiers turbos usinés dans le groupe.

LBD (Chine) :

- Activité en progrès de 80% par rapport à 2009 avec une amélioration de la performance.
- Mise en œuvre d'investissements capacitaires complémentaires pour répondre aux besoins.
- Mise au point du premier four TTH au gaz en vue de réduire les besoins en électricité du site.

LBQ (Fonderie Mexique) et BQM (Usinage Mexique) :

- Malgré une faible activité, la performance économique s'est significativement améliorée grâce à une meilleure maîtrise technique et à une augmentation des prix très substantielle.

LBK (Serbie) :

- Activité en progrès de +27% par rapport à 2009. Gros progrès en Qualité qui ont permis en particulier au site de devenir bénéficiaire sur la période.
- Programme d'investissement de modernisation du site assez significatif.

2.2 Résultats économiques consolidés

2.2.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Le Bélier enregistre sur l'exercice 2010 une forte progression de son chiffre d'affaires consolidé à 196,2 M€, en croissance de 28,5% par rapport à 2009.

Corrigée des variations de prix de l'aluminium (LME), soit 1,7 M€, la hausse d'activité s'établit à 27,4% en 2010.

CA (en K€)	2010	2009	Var° en %
1 ^{er} Trimestre	45 985	33 309	38,1%
2 nd Trimestre	50 142	39 162	28,0%
3 ^{ème} Trimestre	48 751	39 079	24,7%
4 ^{ème} Trimestre	51 285	41 062	24,9%
TOTAL	196 163	152 612	28,5%

CA (en K€)	2010	2009	Var° en %
Fonderies	158 957	122 015	30,3%
Usinage	26 282	20 659	27,2%
Outillage	7 180	7 559	-5,0%
Autres	3 744	2 379	57,3%
TOTAL	196 163	152 612	28,5%

Dans le contexte de la continuité de la politique d'allègement et de réduction du CO2, la performance du Groupe est le fruit de son positionnement stratégique et cela lui permet d'offrir une prestation à la fois compétitive et globale sur des produits à fort contenu technologique. De plus, le succès des constructeurs allemands ainsi que le nouveau renforcement de l'activité chinoise ont contribué à cette progression.

Sur 2010, la représentativité des principales familles de produits était la suivante: freinage 63%, suralimentation 16% et liaison au sol 4%.

2.2.2 Résultats

(Valeur en KEUR)	31/12/2010	31/12/2009
Produit des activités ordinaires	196 569	153 193
Résultat opérationnel courant	15 213	5 564
Résultat opérationnel	14 135	3 668
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 963	-1 390
Résultat net part du groupe	9 963	-1 390

Le résultat opérationnel a profité de la hausse de l'activité mais le groupe a aussi poursuivi en 2010 les actions visant à améliorer sa rentabilité :

- amélioration de la valeur ajoutée des produits
- maîtrise des coûts énergétiques
- productivité de la main d'œuvre
- gestion rigoureuse de ses frais fixes

Le résultat opérationnel ressort donc à 14,1 M€ contre 3,7 M€ au 31/12/2009.

Ces actions ont été complétées par une réduction du coût de l'endettement (augmentation de capital et free cash-flow positif) et un impact de change latent positif de 1,5 M€, ramenant le résultat financier à - 0,4 M€, en progression de 2,7 M€ par rapport à 2009.

La charge d'impôt s'élève à -3,7 M€ et provient des filiales taxables hongroises et chinoise.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève donc à 10 M€ en 2010 contre - 1,4 M€ en 2009.

2.2.3 Effectifs au 31/12/2010 des sociétés consolidées

L'effectif du Groupe s'élève à 2 279 personnes inscrites au 31/12/2010, contre 2 128 personnes inscrites au 31/12/2009.

L'effectif moyen 2010 est de 2 253 personnes contre 2 125 en 2009.

2.2.4 Structure financière et variation d'endettement

La capacité d'autofinancement progresse pour atteindre 21 Millions d'euros sur l'exercice, soit 10,7% du CA.

Dans ce contexte de forte augmentation de l'activité (+28,5% par rapport à 2009), le groupe a continué à améliorer légèrement son BFR.

La trésorerie a progressé de 20,9 M€ sur l'exercice (dont l'augmentation de capital de 11,8 M€), pour atteindre 21,5 M€ à la clôture.

Les investissements industriels s'élèvent à 6,2 M€ (voir détail ci-dessous).

Le groupe a poursuivi son désendettement grâce à l'augmentation de capital réalisée en août 2010 pour 12,3 M€ (11,8 M€ net des frais) mais aussi par le free cash-flow généré à hauteur de 15,7 M€ sur la période. La dette nette s'élève à 30,6 M€ fin 2010.

2.2.5. Immobilisations corporelles nettes par pays

en K€	31/12/2010	31/12/2009
France	10 731	12 066
Chine	4 384	3 303
Hongrie	22 353	25 896
Mexique	10 735	11 860
Serbie	6 605	7 916
Total	54 808	61 041

2.2.6 Investissements

Le tableau représente nos investissements y compris les locations financières et crédits- baux mais hors immobilisations financières et écarts d'acquisition.

(valeurs en KEUR)	2010	2009
Biens incorporels	172	253
Terrains, batiments et aménagements	236	829
Matériel industriel	4 628	4 360
Autres immo corporelles	320	129
Immobilisations en cours et acomptes	819	-2 099
TOTAL PAR NATURE	6 175	3 472
France	1 011	115
Hongrie	2 646	360
Chine	1 148	798
Mexique	495	161
Serbie	875	2 038
TOTAL PAR USINE	6 175	3 472

2.2.7 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction entre parties liées n'a influencé significativement la situation financière ni la performance du Groupe au cours de l'exercice 2010.

La nature des transactions réalisées par Le Bélier avec des parties liées est exposée dans la note 4.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice 2010. Elles concernent essentiellement la société Le Bélier Participations qui contrôle Le Bélier.

3 Activité en matière de recherche et de développement du Groupe

Le Groupe met en œuvre de façon permanente des travaux d'innovation afin de rendre plus performants ses produits et procédés sur les questions du coût, du poids et de la qualité. Le résultat abouti de ces travaux est mis à disposition de produits nouveaux que nous sommes amenés à développer et à mettre ensuite en production.

En 2010 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 901 K€, dont 841 K€ de frais de personnel, contre respectivement 864 et 850 K€ en 2009.

4 Informations sociales

4.1 Politique du groupe

L'ambition du groupe en matière sociale est de contribuer au développement des compétences de chaque salarié et de proposer des perspectives réalistes d'évolution, dans l'objectif d'une amélioration de la Performance associée au Développement Personnel.

A cette fin, la démarche du Groupe s'appuie sur les actions suivantes :

- L'intégration des nouveaux collaborateurs,
- L'information interne,
- L'évaluation et le développement des compétences,
- La formation,
- La valorisation et la reconnaissance des idées nouvelles,
- Le partage de langages communs,
- Le développement de la Qualité du Management établi sur la base des valeurs du Groupe.

4.2 Autres informations

Les effectifs du groupe sont présentés au point 2.2.3 de ce rapport.

Le montant des salaires et charges sociales comptabilisés en 2010 est indiqué au point 3.1.2 des notes annexes aux comptes consolidés du Groupe.

Il n'y a pas eu de modification de la durée du temps de travail.

5 Informations environnementales

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis de l'environnement et des générations futures, Le Bélier a choisi le respect de l'environnement comme l'une des valeurs du Groupe, que chacun des membres de l'entreprise applique dans ses comportements au quotidien.

Par ailleurs, dans le respect de la Politique environnementale définie au niveau du Groupe en mars 2007, chacune des filiales met en œuvre un Système de Management de l'Environnement (SME) et s'engage dans l'évaluation des impacts sur l'environnement et la prévention des pollutions ainsi que dans le respect des exigences réglementaires.

Ce système de management environnemental SME est défini au niveau du Groupe LE BELIER suivant les exigences de l'ISO 14001. Quatre filiales du groupe sont dorénavant certifiées ISO 14000.

En 2010, les dépenses en énergie du groupe se sont élevées à 307 €/tonne contre 334 €/tonne en 2009.

6 Événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes consolidés et la date d'établissement du présent rapport

Néant.

7 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le contexte automobile 2011 devrait se renforcer au vu des informations du marché en ce début d'année.

Par ailleurs, grâce aux programmes acquis ces dernières années, notre vision d'un volume de 47000T pour 2013 se confirme. Ce volume est à rapporter aux 41000T produites en 2010.

Nous anticipons donc une croissance progressive d'ici là.

Les principaux enjeux industriels se situent au niveau de l'industrialisation des produits nouveaux (48 lancements nouveaux en 2011 contre 28 réalisés en 2010) qui constitueront les bases de cette croissance.

8 Principaux risques et incertitudes

Risque de liquidité

En 2010, les facteurs de risque financiers ont très significativement diminué au travers des négociations bancaires en France abouties le 8 janvier 2010, de l'augmentation de capital de 12,3 M€ réalisée en août 2010, et de la performance économique réalisée par le groupe en 2010

Nous restons vigilants sur l'activité, sur l'ensemble des continents, qui peuvent être soumis à des événements économiques ou politiques influençant le secteur automobile et sommes prêts à mettre en œuvre, comme en 2009, des actions de flexibilité efficace.

Néanmoins, indépendamment de l'optimisation de ses flux d'exploitation, le Groupe doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante, les investissements nécessaires à son développement, et ses engagements de financement moyen terme.

C'est la raison pour laquelle le risque de liquidité fait toujours l'objet d'un suivi précis et régulier.

Au cours de la période, le Groupe a finalisé les négociations suivantes :

- Obtention en Hongrie de nouveaux financements à moyen terme (8,5 M€).
- En France un accord global et structurant a été signé avec les banques le 8 janvier 2010 prévoyant notamment :
 - le rééchelonnement des échéances des dettes moyen terme,
 - la consolidation des lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.
 L'impact de cet accord sur les frais financiers de l'exercice 2010 est de 173 K€.
- En Chine, obtention d'une nouvelle ligne court terme

Le nouvel échéancier des dettes est présenté en note 3.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au terme de la renégociation de la dette, des réalisations de 2010 et au regard d'une solidité financière avérée, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En France, concernant le risque lié aux covenants financiers, les accords se sont traduits par la suppression des clauses de type covenants financiers.

A la date d'arrêté des comptes, tous les avenants aux contrats régularisés ont donné lieu à la suppression de l'ensemble des covenants financiers.

A l'étranger, les emprunts et dettes financières contractés en Hongrie (24,7 M€ au 31 décembre 2010) comportent des clauses de type covenants financiers à respecter, calculés sur la base des comptes consolidés annuels:

- Ratio EBITDA / variation nette de la dette long et moyen terme supérieur à 2 ;
- Ratio dettes long et moyen terme / EBITDA inférieur à 4.29.

Le Groupe prévoit d'être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois.

Les autres emprunts et dettes financières contractés à l'étranger (Mexique, Serbie, Chine) ne comportent pas de clauses de type covenants financiers à respecter.

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les clients est géré par chaque ligne opérationnelle en fonction des politiques, procédures et contrôle de gestion de risque de crédit mis en place par le groupe.

Cependant, même si nos clients font l'objet d'une attention toute particulière en termes de risque et délais de règlement, nous estimons que l'évolution favorable des marchés contribue à la diminution des risques d'insolvabilité.

9 Utilisation des instruments financiers

La politique de LE BELIER en matière de risque de taux et de change est la suivante :

Risque de taux

- La politique du Groupe est de favoriser les prêts à taux fixe. Si les conditions de marché ne permettent pas la réalisation de cette priorité, le prêt est indexé à un taux variable EURIBOR ou LIBOR USD,
- Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition entre dettes à taux fixe et dettes à taux variable,
- Le contrat d'échange « SWAP » permet au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée dès son origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe,
- Le plafond de taux « CAP » permet au Groupe, moyennant le paiement d'une prime, de fixer une limite maximale au coût d'un emprunt libellé en taux variable.

La note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés précise notamment :

- l'analyse de sensibilité,
- La ventilation de la dette soumise à taux variable et à taux fixe.

Risque de change

- Risque de change sur endettement : la politique du Groupe est que chaque société s'endette dans la devise de sa zone opérationnelle,
- Risque sur les flux opérationnels libellés en devises autres que la devise opérationnelle :
 - pour les achats : couverture en devise locale en Hongrie des achats auprès des fournisseurs locaux et des coûts salariaux ;
 - pour les ventes : pour mémoire, la devise de facturation pour la Hongrie et la Serbie est l'euro, pour le Mexique et pour la Chine, principalement l'USD.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe LE BELIER font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2010, aucun instrument de couverture de change n'était en vigueur et que, à ce jour, le Groupe n'a pas mis en place de contrat de couverture de change sur 2011.

Les informations relatives à l'analyse de sensibilité sont présentées dans la note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice 2010 a été marqué par :

La finalisation, le 8 janvier 2010, d'un accord global entre la société et ses banques françaises en vue d'aménager et/ou redimensionner les dettes financières de la société avec notamment :

- Le rééchelonnement des échéances des dettes moyen terme,
- La consolidation des lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

Une augmentation de capital 2010 :

Une augmentation de capital a été finalisée le 6 août 2010 à hauteur de 12.315 K€ (avant déduction des frais liés pour 524 K€). Celle-ci a donné lieu à l'émission de 2.218.991 actions nouvelles portant leur nombre total à 6.582.120 actions pour un capital social de 10.004.834,40 €.

En 2010, la société a renforcé son plan innovation afin de renforcer sa compétitivité.

Les opérations de liquidation de la filiale italienne BMP se sont poursuivies au cours de l'exercice 2010, et une provision complémentaire pour dépréciation du compte courant de 442 K€ a été constituée. Par ailleurs, la société a consenti un abandon de créances à sa filiale pour 2.842 K€, avec reprise de la provision antérieurement constituée du même montant.

L'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) signé fin 2008, a pris fin en 2010. Deux départs sont intervenus dans ce cadre en 2010.

Le Béliér a accordé son soutien à ses filiales notamment FAB en renonçant à percevoir les loyers pour l'ensemble immobilier en 2010, décision reconductible lors du Conseil d'administration qui arrêtera les comptes du 31/12/2011.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE D'ARRETE DES COMPTES SOCIAUX ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Néant

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2010 :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12.361 K€ contre 11.617 K€ au titre de l'exercice 2009.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 13.115 K€ contre 12.412 K€ au titre de l'exercice 2009
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 12.959 K€ contre 11.223 K€ au titre de l'exercice 2009.
- Le résultat d'exploitation ressort à 156 K€ contre 1.189 K€ au titre de l'exercice 2009.

➤ Compte tenu d'un résultat financier de 2.003K€ (dont 1.354K€ de dividendes reçus des filiales), le résultat courant avant impôt ressort à 2.160 K€ contre 2.964 K€ pour l'exercice 2009.

➤ Le résultat exceptionnel ressort à – 280 K€ contre - 145 K€ au titre de l'exercice 2009.

➤ Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1.973 K€ contre un bénéfice 2.818 K€ au titre de l'exercice précédent.

sont joints en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 alinéa 2 ainsi que le tableau des variations des capitaux propres tel qu'il figure en annexe des comptes sociaux.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Le Groupe met en œuvre de façon permanente un travail sur des projets d'innovation afin de rendre plus performants ses produits et procédés tant sur la question du coût que celle du poids de ses produits ainsi que sur celle de la qualité. Le résultat abouti de ces travaux est mis à disposition de produits nouveaux que nous sommes amenés à développer et à mettre ensuite en production.

En 2010 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 901 K€, dont 841 K€ de frais de personnel contre respectivement 864 et 850 K€ en 2009.

V - ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Activité et résultat

Le chiffre d'affaires est conforme aux modalités de refacturation des frais de groupe.

Le résultat d'exploitation a diminué de 1.736 K€, alors que les produits d'exploitation augmentent de 5,7%. Ce résultat s'explique principalement par

- une augmentation significative de la masse salariale, notamment en raison de l'intéressement maximum distribué au titre de l'exercice à hauteur de 651 K€,
- une augmentation des dotations aux amortissements de 368 K€ lié principalement au procédé Rhéocasting.
- Une augmentation des taxes notamment des retenues à la source en Chine lié à la forte augmentation de l'activité de la filiale.

Le résultat financier poursuit son amélioration avec une augmentation de 229 K€ par rapport à 2009 et ce malgré une diminution des dividendes reçus de 1086 K€. Cette amélioration est due à des reprises de provisions pour dépréciation de titres à hauteur de 775 K€, à la mise en place d'une rémunération des engagements pris par la holding au profit des filiales à hauteur de 203 K€, et pour le complément aux impacts favorable de change.

Le résultat exceptionnel se dégrade de 135 K€, principalement en raison d'une nouvelle dotation aux amortissements dérogatoires de 239 K€ lié à la levée d'option du crédit bail immobilier en 2009.

La société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche de 93 K€, portant ainsi son résultat net à 1.793 K€ contre 2.818 K€ en 2009. L'essentiel de cette variation étant lié aux éléments d'exploitation exposés ci-dessus.

Situation financière

Le 8 janvier 2010, les discussions entre la société et ses banques françaises en vue d'aménager et/ou redimensionner les dettes financières de la société ont abouti à un accord global prévoyant notamment :

- Le rééchelonnement des échéances des dettes moyen terme,
- La consolidation des lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

Par ailleurs, la société a procédé à une augmentation de capital de 12.315 K€, le 6 août 2010, renforçant ainsi ses fonds propres et par conséquent sa stabilité financière.

VI - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

VII - DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2010, le compte fournisseurs présente un solde créditeur de 1.191 K€, pour 1.660 K€ en 2009.

Ce solde se décompose comme suit:

- fournisseurs tiers français : 295 K€ en 2010, pour 301 K€ en 2009,
- fournisseurs tiers étrangers : 2 K€ en 2010, pour 0 K€ en 2009,
- fournisseur Groupe : 213 K€ en 2010, pour 771 K€ en 2009,
- fournisseurs – factures non parvenues : 681 K€ En 2010 pour 587 K€ en 2009.

La Loi de Modernisation de l'Économie a instauré à compter du 1er janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Lorsque ce seuil est dépassé, les fournisseurs français de la Société ont droit à des pénalités de retard de paiement correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

Le compte fournisseur au 31 décembre 2010 est constitué de :

- factures non échues à hauteur de 384 K€ (706 K€ en 2009) pour lesquelles les délais de règlement sont conformes à la loi ;
- factures émises par des tiers, échues depuis moins de 30 jours à hauteur de 12 K€ (28 K€ en 2009)
- factures émises par des filiales et échues depuis moins de 30 jours à hauteur de 1 K€ (218 K€ en 2009), et depuis plus de 30 jours à hauteur de 112 K€ (118 K€ en 2009).
- le solde correspond à des factures en litige

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est joint en annexe.

Les principaux commentaires relatifs à l'activité des filiales sont donnés dans l'exposé relatif à l'activité des sociétés du Groupe relatée dans la première partie de ce rapport.

IX - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.972.817,87 euros augmenté du report à nouveau positif antérieur de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau antérieur : 11.125.509,57 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1.972.817,87 euros

Affectation :

- Au compte « report à nouveau » : 13.098.327,44 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

X - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies de CGI, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 57.527 € de dépenses non déductibles fiscalement.

Toutefois, la Société n'a pas à supporter d'impôt en raison desdites dépenses et charges.

XI - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al.4 du Code de commerce, nous vous communiquons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

NOM	FONCTIONS	SOCIETES
Philippe GALLAND	Président du Conseil d'administration Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de Président du Conseil de Surveillance Gérant Président Président du comité d'administration Gérant	<u>Groupe</u> : LE BELIER Le Bélier Hongrie LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV Le Bélier Dalian BV Hungary Machining BMP Manfredonia SpA Le Bélier Kikinda d.o.o LBO SARL <u>Hors Groupe</u> : LE BELIER PARTICIPATIONS SAS COPERNIC SAS Société Civile de Choisy le Roi
Philippe DIZIER	Directeur Général Administrateur Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Simple Administrateur Membre du Comité d'administration	<u>Groupe</u> : LE BELIER (France) Fonderies et Ateliers du Bélier Le Bélier Hongrie BV Hungary Machining BMP Manfredonia SpA Le Bélier Dalian <u>Hors Groupe</u> : COPERNIC SAS
LE BELIER PARTICIPATIONS SAS	Administrateur	<u>Groupe</u> : LE BELIER
Denis GALLAND	Représentant permanent de LE BELIER PARTICIPATIONS, administrateur Directeur Général Administrateur Membre du Comité d'administration	<u>Groupe</u> : LE BELIER <u>Hors Groupe</u> : LE BELIER PARTICIPATIONS SAS COPERNIC SAS
CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION	Administrateur Membre du comité de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du comité stratégique Membre du conseil d'administration	<u>Groupe</u> : LE BELIER <u>Hors Groupe</u> GIRARD-AGEDISS SAS GIMAEX SA MARCHAL TECHNOLOGIES SAS FINANCIERE BAUDET SA
Charles-Henri ROSSIGNOL	Représentant permanent de CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION, administrateur Gérant Gérant Membre du comité d'administration Membre du comité d'administration Membre du comité d'administration	<u>Groupe</u> : LE BELIER <u>Hors Groupe</u> EQUINOXE INDUSTRIES SARL TRIANON SCI COPERNIC SAS GLOBAL CAST SAS SPS SAS

COPERNIC SAS	Administrateur	Groupe : LE BELIER
Thierry RIVEZ	Représentant permanent de COPERNIC Administrateur Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Gérant	Groupe : LE BELIER Fonderies et Ateliers du Béliier BV Hungary Machining Le Béliier Hongrie Hors Groupe: K Management
Christian LOSIK	Administrateur	Groupe LE BELIER

Rémunération des mandataires sociaux

En raison de leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration, ces derniers ont perçu une rémunération de 660 K€.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés par notre Société durant l'exercice écoulé à l'ensemble des mandataires sociaux s'élèvent à 665 K€.

L'ensemble des mandataires sociaux de la Société n'ont pas reçu au titre de l'exercice écoulé de la part des sociétés contrôlées par LE BELIER de rémunération ni d'avantage de toute nature.

REMUNERATIONS BRUTES ET AVANTAGES PAYES EN 2010 EN EUROS

NOM	MANDAT SOCIAL	CONTRAT TRAVAIL	AVTGES NAT	JETONS /ETC	TOTAL
P. GALLAND LB (1/1/10 - 31/12/10)	268 304		(1) 2 115		270 419
P. DIZIER LB (1/1/10 - 31/12/10)	391 297	suspendu	(1) 2 971		394 268
D. GALLAND représentant permanent LBP LB (1/1/10 - 31/12/10)					-
N. GALLAND LB (1/1/10 - 21/12/10)					-
C. GALLAND LB (1/1/10 - 24/09/10)					-
C. LOSIK LB (27/05/10 - 31/12/10)					-
C.H. ROSSIGNOL représentant permanent FCDE LB (24/09/10 - 31/12/10)					-
T. RIVEZ représentant permanent COPERNIC LB (21/12/10 - 31/12/10)					-
TOTAL	659 601	-	5 086	-	664 687

(1) véhicule

Les rémunérations comportent une part variable ou exceptionnelle de 100 K€.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'un contrat d'assurance chômage pris en charge par la Société. Le coût de ce contrat s'est élevé à 7.786 euros en 2010.

La Société n'a pas d'autre engagement au titre des mandats sociaux.

Il est toutefois précisé qu'à la date de cessation de ses fonctions de Directeur Général, les effets du contrat de travail de Monsieur Philippe DIZIER en qualité de Directeur des Opérations seront rétablis de plein droit.

XII – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D’AVENIR

Les études de marché récentes anticipent une croissance du marché automobile mondial et en particulier sur nos zones de présence. Grace aux programmes acquis ses dernières années une croissance de notre activité est attendue plus particulièrement en Asie et en Europe.

Dans l'hypothèse de cette croissance du marché, les progrès industriels continûment réalisés permettent d'anticiper un Excédent Brut d'Exploitation en progrès en 2010.

Les enjeux industriels seront l'industrialisation de produits nouveaux, le renforcement capacitaire en Chine, ainsi que l'amélioration de la performance au Mexique et en France.

XIII - UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2010, LE BELIER n'a pas utilisé d'instruments financiers.

XIV - INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 233-13 du Code du Commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

- COPERNIC possède plus de 50 % du capital et des droits de vote,
- DUAENIP possède plus de 10 % du capital et des droits de vote,
- BESTINVER GESTION, SGIIC, SA possède plus de 10 % du capital et des droits de vote.

Le 24 janvier 2011, la société BESTINVER GESTION, SGIIC, SA a fait une déclaration de franchissement de seuil à la baisse pour atteindre 9,95% de détention du capital de LE BELIER ;

Au cours de l'exercice écoulé, les modifications suivantes sont intervenues dans les répartitions ci-dessus :

La société Le Bélier Participations a apporté à la société Copernic 2.319.185 titres de la société Le Bélier qu'elle détenait. Le Bélier participations est l'actionnaire majoritaire de la société Copernic.

La société DUAENIP a été diluée lors de l'augmentation de capital

XV - ETAT RECAPITULATIF ETABLI EN APPLICATION DE L 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

La Société n'a pas eu connaissance d'opérations intervenues dans le cadre de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, en dehors des opérations réalisées lors de l'augmentation de capital et préalablement examinées et validées par l'Autorité des Marchés Financiers (décision et information n°210C0526).

XVI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 5 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité :

Compte tenu de l'activité de holding, notre Société n'a pas d'information particulière à communiquer dans ce cadre.

XVII - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la Société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique :

Compte tenu de l'activité de holding, notre Société n'a pas d'information particulière à communiquer dans ce cadre.

XVIII - POLITIQUE SOCIALE**Evolution des effectifs**

	2010	2009	2008	2007
Cadres	60	59	67	67
Non cadres	26	20	24	26
TOTAL	86	79	91	93

Les chiffres présentés sont en effectifs de fin de période.
La moyenne d'âge est de 42 ans. L'ancienneté est de 10 ans.

XIX – PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

NEANT

XX – AUTO CONTROLE ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Aucune détention d'actions propres.

Options de souscription d'actions :

La Société n'a pas mis en place de nouveaux plans d'option de souscription d'actions depuis l'expiration des précédents au 30/06/2005.

XXI - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code du Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2010 : 0,57%

XXII - INFORMATIONS RELATIVES AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION

A ce jour la Société n'a pas de plan d'option de souscription d'actions en cours.

Frais de négociation : 0.

XXIII - DETENTION D' ACTIONS PROPRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 al.2 du Code du Commerce, nous vous rendons comptes des opérations d'achat et de vente effectuées sur nos propres actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010 :

Nombre d'actions achetées : néant
Nombre d'actions vendues : néant
Cours moyen des achats : néant
Cours moyen des ventes : néant
Nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 0
Valeur au cours d'achat : néant
Valeur nominale : 1,52 €
Motifs des acquisitions : néant
Fraction du capital que représentent les actions détenues : 0 %

Par ailleurs, au 31/12/10, Le Bélier ne possède pas d'actions propres.

XXIV - PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale ordinaire en date du 27 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à racheter des actions de la Société dans une limite de 5% du capital.

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive « Abus de marché » entré en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, ni depuis le 31 décembre 2010 mais souhaite mettre en œuvre un nouveau programme éventuel de rachat de ses propres actions.

Les actions propres détenues par la Société seront utilisées par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- Assurer l'animation du cours de bourse de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- Procéder à l'acquisition d'actions en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société.

La Société n'envisage pas l'annulation des actions qu'elle serait éventuellement amenée à détenir.

Cette autorisation permettra à la Société de procéder au rachat de ses propres actions :

- Sur une période de 18 mois suivant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au 24 novembre 2012.
- Dans la limite du plafond de 10 % du capital social de la Société arrêté à la date de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2011 soit un nombre maximum de 658.212 actions.
- À un prix maximal unitaire de 30 € par action.
- Part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres : Néant.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible pour financer les rachats d'actions, de recourir à l'endettement à court et moyen terme pour financer les besoins additionnels, qui excéderaient son autofinancement.

Le programme de rachat n'aura pas d'incidence financière significative sur le bénéfice net par action et les capitaux propres par action.

Tous éléments d'information complémentaires sont contenus dans le document de référence établi par la Société, à la disposition du public sur simple demande, et mis en ligne sur le site de la Société et celui de l'AMF.

XXV - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION (C. COM. ART. L 225-100-3)

En application de l'article L 225-100-3 du Code de commerce, nous devons exposer et, le cas échéant, expliquer un certain nombre d'éléments lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

L'objectif de cette mesure est d'assurer la transparence sur des informations pouvant avoir une influence sur le déroulement d'une offre publique d'acquisition.

En conséquence, et conformément à l'article L 225-100-3 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations visées par cet article.

1° La structure du capital de la Société

Actionnariat	Situation au 31/12/2010		Situation au 31/12/2009		Situation au 31/12/2008	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Copernic SAS	3 796 771	57.68%	0	0.00%	0	0.00%
LE BELIER PARTIC. SAS	866	0.01%	2 213 064	50.72%	2 213 064	50.72%
Sté Civile de Choisy Le Roi	0	0.00%	94 301	2.16%	94 301	2.16%
Philippe GALLAND	320	0.00%	320	0.01%	320	0.01%
Denis GALLAND	270	0.00%	15 270	0.35%	15 270	0.35%
Noële GALLAND	20	0.00%	20	0.00%	50	0.00%
Cécile GALLAND	100	0.00%	100	0.00%	100	0.00%
Hélène GALLAND	420	0.01%	420	0.01%	420	0.01%
Divers GALLAND		0.00%		0.00%		0.00%
Total Famille GALLAND	3 798 767	57.71%	2 323 495	53.25%	2 323 525	53.25%
DUAENIP	729 227	11.08%	729 227	16.71%	729 227	16.71%
Patrick PINEAUD	36 472	0.55%	36 472	0.84%	36 472	0.84%
Jack PINEAUD	10	0.00%	10	0.00%	10	0.00%
Claude VIDAL	39 770	0.60%	39 770	0.91%	39 770	0.91%
Total Famille PINEAUD	805 479	12.24%	805 479	18.46%	805 479	18.46%
LE BELIER	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
FCPE	37 500	0.57%	35 653	0.54%	52 700	0.80%
PUBLIC	1 940 374	29.48%	1 198 502	18.21%	1 181 425	17.95%
TOTAL	6 582 120	100.00%	4 363 129	90.46%	4 363 129	90.46%

2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 : *non applicable*.

3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 (participations significatives et d'autocontrôle) : *cf. paragraphe XIV : Informations sur la détention du capital par certains actionnaires*

4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : *non applicable*

5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : *cf. paragraphe XXI Participation des salariés au capital.*

6° Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote :

Le 13 décembre 2003, les actionnaires membres du groupe GALLAND ont signé un Engagement Collectif de Conservation d'Actions.

Le 29 octobre 2004, les actionnaires membres du groupe GALLAND ont signé un avenant à l'Engagement Collectif de Conservation d'Actions du 13 décembre 2003, dans le souci d'harmoniser la politique familiale de détention des titres de la Société LE BELIER.

Cet avenant prévoit notamment :

- *Un droit de préférence que les actionnaires membres du groupe GALLAND consentent à Monsieur Philippe GALLAND, en cas de transfert d'actions, même entre actionnaires,*
- *Un droit de cession conjointe et proportionnelle consenti entre par les actionnaires à Monsieur Philippe GALLAND, en cas de transfert d'actions,*
- *Un engagement de détention des titres qui a pour objet la conservation par l'ensemble des Actionnaires d'une quotité d'actions portant sur au moins 20 % du capital et des droits de vote de la Société LE BELIER en vue notamment de leur permettre de bénéficier des dispositions de l'article 885 I bis du Code général des impôts,*
- *Un engagement de se présenter aux assemblées et à voter à l'ensemble des décisions collectives de la Société dans le même sens que celui préalablement indiqué par à Monsieur Philippe GALLAND, afin de conserver une unité dans la stratégie de gestion de la Société LE BELIER et afin de préserver son intérêt social.*

Le 28 décembre 2009, les actionnaires membres du groupe GALLAND ont signé un avenant à l'Engagement Collectif de Conservation d'Actions du 13 décembre 2003. Cet avenant prévoit notamment la prorogation de sa durée jusqu'au 31 décembre 2010 et sa tacite reconduction par périodes d'un an à compter de cette date.

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société :

ARTICLE 12 - Conseil d'administration

1 - Sauf dérogations légales, la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

2 - En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

3 - Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

4 - La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

5 - Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

6 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

7 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Ces nominations doivent intervenir obligatoirement dans les trois mois de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations provisoires ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonctions doivent convoquer immédiatement l'assemblée ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

8 - Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer simultanément dans plus de cinq conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

9 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

8° Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : cf. § ci-dessus « Programme de rachat d'actions ».

9° Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : *non applicable*.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique. Cinq personnes sont concernées pour un montant total de 541.896 €. Ce montant couvre notamment Philippe DIZIER dont le contrat de travail est suspendu.

XXVI - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code du Commerce.

XXVII - JETONS DE PRESENCE

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence pour l'exercice 2010 à votre Conseil d'administration.

Nous vous proposons d'attribuer la somme de 75.000 euros aux membres du Conseil.

XXVIII – RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX ADMNISTRATEURS

Nous vous proposons de ratifier la cooptation par le Conseil de la société CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION et de la société COPERNIC en qualité d'administrateurs de la Société, en remplacement de deux administrateurs démissionnaires, Mesdames Cécile GALLAND et Noèle GALLAND.

La société CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION est la société de gestion du FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (FCDE), fonds commun de placement à risques qui a investi dans la Société à hauteur de 7,8 millions d'euros environ par le biais d'une augmentation de capital de la société COPERNIC, holding constituée avec la famille GALLAND et certains managers de la Société.

Le FCDE est actionnaire de COPERNIC à hauteur de 17,57 % du capital et des droits de vote de COPERNIC. Le montant de cet investissement a été affecté par COPERNIC au financement de sa souscription à l'augmentation de capital de notre Société réalisée le 6 août 2010.

XXIX – NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

La loi n° 2011- 103 du 27 janvier 2011 a pris un certain nombre de mesures relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration et dans les conseils de surveillance.

La première de ces mesures consiste, pour les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, lorsque l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du conseil d'administration ou de surveillance à la date de publication de la loi, à nommer au moins un représentant de ce sexe lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs ou de membres du conseil de surveillance.

En l'absence de représentant du sexe féminin au conseil et votre assemblée générale ayant à statuer sur la ratification de la cooptation d'un administrateur, il conviendrait de procéder à la nomination d'un administrateur femme.

Madame Noèle GALLAND, ancien administrateur de la Société, serait disposée à accepter à nouveau ces fonctions.

Nous vous soumettons en conséquence la candidature de Madame Noèle GALLAND.

XXX - RATIFICATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE CONVENTIONS CONCLUES AVEC MESSIEURS PHILIPPE GALLAND ET PHILIPPE DIZIER RELEVANT DES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS ET DE L'ARTICLE L 225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

Monsieur Philippe GALLAND et Monsieur Philippe DIZIER bénéficient de la même couverture collective complémentaire au titre de la retraite, de la prévoyance et de frais de santé que les cadres dirigeants de la Société. Ces engagements de la Société à leur égard répondent aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Or, de tels engagements, pris au bénéfice des présidents, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, et dans la mesure où ils correspondent à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, sont considérés comme des conventions réglementées par l'article L 225-42-1 dernier alinéa du Code de commerce, dans sa rédaction issue de la loi TEPA n° 2007-1223 du 21 août 2007.

Ces engagements ont été attribués avant la publication de la loi TEPA et auraient dû dès lors faire l'objet d'une mise en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et être soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires dans les 18 mois de la publication de la loi. Cette formalité a été omise.

La Société n'a subi aucun dommage du fait de ces engagements, mais il convient toutefois de régulariser la procédure en faisant approuver chacun d'entre eux spécialement par l'assemblée, sur la base d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous soumettons en conséquence à votre approbation deux résolutions séparées visant à opérer cette régularisation.

XXXI - RATIFICATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE D'UNE CONVENTION AUTORISEE PAR LE CONSEIL EN 2011, COMPORTANT DES ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DE MONSIEUR THIERRY RIVEZ, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS ET L 225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

Dans sa séance du 24 mars 2011, le Conseil a autorisé Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur Général Délégué depuis le 1er janvier 2011, à bénéficier de la même couverture collective complémentaire au titre de la retraite, de la prévoyance et des frais de santé que les cadres dirigeants de la Société. Vos commissaires aux comptes ont été avisés de cet engagement pris par la Société.

Nous vous proposons en conséquence d'approuver cet engagement dès la prochaine assemblée générale, sur la base d'un rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

XXXII - RAPPEL D'AUTORISATIONS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES EN COURS DE VALIDITE ET AUTORISATIONS D'EMISSION D'ACTION ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Rappel d'autorisations d'émission de valeurs mobilières en cours de validité

Le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé, par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010, et ce pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2012, à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital dès lors que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par l'émission par la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital ne soit pas supérieur à 6 000 000 d'euros en nominal avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration a fait usage de ces autorisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à hauteur de 3.372.866,32 euros.

En effet, le Conseil d'administration du 5 juillet 2010 a décidé dans le cadre de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010, le principe d'une augmentation de capital par appel public à l'épargne, avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un prix unitaire par action compris entre 4,5 euros et 6,5 euros, soit un produit brut total, prime d'émission incluse, d'un montant compris entre 12 et 14 millions d'euros, afin de permettre notamment la fixation d'une parité d'exercice limitant le nombre de rompus, ce montant pouvant être augmenté de 15%, en cas de demandes excédentaires, pour atteindre une somme comprise entre 13,8 et 16,1 millions d'euros. Le Conseil a subdélégué à son Directeur Général tous pouvoirs pour fixer les modalités définitives de cette opération.

Par décision du 6 juillet 2010, le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs conférés par cette délégation a, notamment décidé du nombre d'actions à émettre dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital, du prix d'émission et il a arrêté les autres conditions définitives de l'émission.

Au total, le nombre total d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital s'est élevé à 2 218 991 actions de 1,52 euro de valeur nominale, soit un produit brut de l'émission de 12.315.400,05 euros, prime d'émission de 8.942.533,73 incluse.

En conséquence, le capital social a été porté de 6.631.956,08 euros à 10.004.822,40 euros divisé en 6.582.120 actions de 1,52 euro de valeur nominale et de même catégorie.

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-5 et R 225-116 du Code de commerce, le Directeur général a émis un rapport complémentaire au rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2010 décrivant les conditions dans lesquelles le Conseil d'administration et, sur délégation de ce dernier, le Directeur général, ont fait usage de l'autorisation votée dans le cadre de la neuvième résolution de l'assemblée générale.

Ce rapport, immédiatement mis à la disposition des actionnaires au siège social, est porté à votre connaissance à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Afin de permettre à la Société de mettre en place les financements indispensables à la poursuite de son développement, votre Conseil considère qu'il est nécessaire de renouveler les autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010.

En effet, la Société peut, à l'avenir, dans le cadre de sa stratégie de développement, être amenée à faire appel à nouveau au marché français et/ou international par voie d'appel public à l'épargne, pour se procurer les capitaux nécessaires

Autorisation d'émission de valeurs mobilières

Les résolutions qui vous sont proposées ont pour finalité de doter le Conseil d'administration d'un ensemble de délégations et d'autorisations lui permettant, le cas échéant, de procéder, sur ses seules

décisions, à diverses augmentations du capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Ces résolutions sont conçues, comme le prévoit la loi, pour lui donner la plus grande latitude pour agir au mieux des intérêts de la Société.

Compte tenu de la diversité des produits financiers et les évolutions rapides des marchés, il convient en effet de disposer de la plus grande souplesse afin de choisir les modalités d'émission les plus favorables pour la Société et ses actionnaires, et de réaliser rapidement les opérations, en fonction des opportunités qui pourraient se présenter.

Nous vous proposons de donner à votre Conseil d'administration la faculté de procéder en toutes circonstances, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la Société à l'exception des actions de préférence, ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société. Il s'agit donc de permettre à la Société, dans la limite du plafond ci-dessous, d'émettre tout type de valeurs mobilières donnant accès au capital prévu par la loi sur les sociétés commerciales.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription, ne pourra être supérieur à SIX MILLIONS (6 000 000) d'euros, soit un plafond global inchangé par rapport à celui octroyé par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ces émissions pourront comporter soit, le maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La suppression du droit préférentiel de souscription vous est demandée afin de permettre à la Société de réaliser des émissions, sur les marchés français et/ou international, soit dans le cadre d'un placement privé (dans la limite de 20% du capital) soit dans le cadre d'une offre au public.

Afin que les conditions de vote des autorisations respectent les principes de transparence et de bonne gouvernance, d'une part, et les droits des actionnaires, nous vous proposons d'approuver, ainsi que le recommande l'AMF, deux résolutions distinctes visant à déléguer votre compétence en vue de permettre à votre Conseil d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par placement privé et par offre au public.

Le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme dans le cadre de l'une ou l'autre de ces deux délégations ne pourra être supérieur à SIX MILLIONS (6.000.000) d'euros.

Nous vous demandons également de constater que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission sans droit préférentiel de souscription :

- Votre Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les titres par priorité sur tout ou partie de l'émission ;
- i) Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance et que ii) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa "i)" ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

Nous vous proposons, pour conférer plus de souplesse aux opérations d'augmentation de capital, de déléguer à votre Conseil d'administration la faculté d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas

d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions légales et réglementaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, si le Conseil constate une demande excédentaire de souscription, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché et dans la limite du plafond global de SIX MILLIONS (6.000.000) d'euros mentionné ci-dessus et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Nous vous proposons aussi de déléguer, dans le cadre d'une résolution spécifique, votre compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange. Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10 % du capital social et s'imputera sur le plafond de SIX MILLIONS (6.000.000) d'euros mentionné ci-dessus qui s'imputera sur le plafond global également évoqué ci-dessus.

Nous vous proposons par ailleurs d'autoriser votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° du Code de commerce, et dans la limite de 10 % du capital social par an, à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par les résolutions qui vous sont soumises ci-dessus et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à un montant qui ne pourra toutefois être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminué éventuellement d'une décote maximum de 10 %.

Dans ce cas votre Conseil devra établir un rapport complémentaire certifié par les commissaires aux comptes décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

Nous vous proposons également de déléguer à votre Conseil le pouvoir d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal maximal de SIX MILLIONS (6.000.000) d'euros qui s'imputera sur le plafond global évoqué ci-dessus, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, hors offre publique d'échange. Nous vous proposons aussi de déléguer votre compétence au Conseil afin d'augmenter le capital social, sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.

Nous vous proposons enfin de déléguer au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, la faculté d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximal de SIX MILLIONS (6.000.000) d'euros qui s'imputera sur le plafond global évoqué ci-dessus, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise à réaliser par émission et attribution gratuite d'actions nouvelles ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Emission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital

Nous vous demandons également d'autoriser l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital.

Le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou autres titres de créances à émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription, sera de SOIXANTE MILLIONS (60.000.000) d'euros.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration avec faculté de subdélégation pour réaliser ces augmentations de capital.

XXXIII - AUTORISATION D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL AU PROFIT DES SALARIES

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire doit, lors de toute décision d'augmentation de capital, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du Travail.

Nous vous proposons en conséquence de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal maximum de CENT MILLE (100 000) euros en nominal réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la décision de l'assemblée.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

Enfin si vous votez cette autorisation d'augmentation de capital, il vous appartiendra également de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour procéder aux opérations matérielles permettant de parvenir à sa réalisation.

XXXIV - MISE EN CONFORMITE DES STATUTS AVEC DIVERSES DISPOSITIONS LEGALES

Les statuts de la Société comportant un certain nombre d'articles non conformes à plusieurs dispositions légales et réglementaires et notamment :

- aux dispositions relatives à l'application de la procédure des conventions réglementées aux conventions conclues entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant 10% du capital de la société (et non pas seulement 5%) ainsi que
- aux dispositions du décret n°2009-295 du 16 mars 2009 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2009-15 du 8 janvier 2009 relative aux instruments financiers, et fixant notamment les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.
- aux dispositions relatives aux nouveaux quorum et majorité dans les assemblées générales d'actionnaires, nous vous proposons de modifier en conséquence les articles concernés des statuts (articles 17 et 22 à 24).

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

LE BELIER
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital 10 004 822, 40 euros
Siège social : 33240 VERAC
393 629 779 RCS Libourne

**ADDITIF AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 MAI 2011**

Chers actionnaires,

L'assemblée générale mixte à laquelle vous êtes convoqués a pour objet de vous proposer de statuer sur les projets suivants (points complémentaires 30. et 31. de l'ordre du jour et la numérotation actuelle des points 30 et 31 sera décalée et prendra la numérotation 32 et 33 de l'ordre du jour) :

- Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées ;
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées.

OBJECTIF ET CONTEXTE

La mise en place des plans d'option d'achat d'actions et plan d'attribution gratuite d'actions qui est envisagée répond à la volonté d'intéresser certains salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales aux performances de la Société, compte tenu de leur contribution au développement de celle-ci. Ces plans auraient pour objectif de fidéliser et d'accroître la motivation de ces personnes en les associant, à terme, au capital social de la Société, sous réserve que certaines conditions de présence et de performance, qui devraient refléter l'évolution de la valeur de la Société, soient satisfaites.

Conformément aux dispositions des articles L.225-186-1 du Code de Commerce et L.225-197-6 du Code de commerce, toute attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites qui serait décidée par le Conseil d'administration en application des autorisations qui lui seraient consenties à cet effet ne pourrait intervenir qu'après la décision du versement d'un supplément d'intéressement collectif.

Il est rappelé qu'en matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF (ci-après le « Code Afep-Medef ») et que conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, sont indiquées, lorsqu'il y a lieu, les recommandations du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Il est enfin rappelé que le Comité d'entreprise de la Société a été consulté sur ces projets et a émis un avis le 4 avril 2011.

EXAMEN DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration à attribuer des options donnant droit à l'achat d'actions ordinaires existantes de la Société à certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions énoncées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les principales caractéristiques de l'autorisation seraient les suivantes :

- Le montant total des actions auxquelles seraient susceptibles de donner droit les options qui seraient consenties ne pourrait dépasser 6 % du capital de la Société (au jour où les options seraient attribuées) ;
- Les options devraient être levées dans un délai maximum de dix ans à compter du jour où elles seraient consenties ;
- Le prix d'achat des actions sous-jacentes serait établi conformément aux dispositions des articles L. 225-177 al. 4 et L. 225-179 al. 2 du Code de commerce. Ainsi, le prix d'achat ne pourrait être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés sur le marché pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle seraient consenties les options. En outre, le prix d'achat de l'action, au jour où l'option serait consentie, ne pourrait également être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat par la Société des actions détenues par elle au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 et suivants du Code de commerce. S'agissant des options d'achat consenties aux dirigeants mandataires sociaux aucune décote ne serait pratiquée.
- L'autorisation serait consentie pour une durée de trente-huit (38) mois.

L'assemblée générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'administration pour arrêter, dans le respect des lois et règlements en vigueur, l'ensemble des conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment désigner les bénéficiaires des options, fixer le prix d'achat des actions, la période d'exercice des options et fixer les conditions de présence et de performance requises pour l'exercice des options.

Le Conseil d'administration pourrait stipuler une interdiction de revente portant sur tout ou partie des actions acquises par l'exercice des options pendant un délai qui ne pourrait pas excéder trois ans à compter de la levée de l'option, sachant qu'il appartiendrait en tout état de cause au Conseil d'administration pour les options donnant droit à l'achat d'actions qui seraient attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185, al. 4 du Code de commerce, soit de décider que les options ne pourraient être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité des actions issues des levées d'options qu'ils seraient tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Il vous sera donné lecture du rapport établi par le Commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article R. 225-144 alinéa 2 du Code de commerce.

Il est enfin précisé que l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, sur laquelle il vous est demandé de statuer (et remplaçant l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010) permettra d'assurer la couverture de ce plan d'options d'achat d'actions.

EXAMEN DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à une attribution gratuite d'actions à certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions énoncées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les principales caractéristiques de l'autorisation seraient les suivantes :

- Le montant total des actions qui seraient attribuées gratuitement ne pourrait dépasser 4 % du capital de la Société (au jour où les actions seraient attribuées).
- L'attribution serait définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale¹.
- La durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires serait fixée à 2 ans à compter de leur attribution définitive (sauf décès ou invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale). Toutefois, cette obligation pourrait être réduite ou supprimée par le Conseil d'administration pour les actions dont la période d'acquisition aurait été fixée à une durée de 4 ans.
- Cette autorisation étant consentie pour une durée de trente-huit (38) mois.

L'assemblée générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'administration pour désigner les bénéficiaires des attributions, fixer les conditions de performance requises pour l'exercice des options et la durée de conservation des actions.

Le Conseil d'administration serait tenu pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit de décider que ces actions ne pourraient être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils seraient tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Il est enfin précisé que l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, sur laquelle il vous est demandé de statuer (et remplaçant l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010) permettra d'assurer la couverture de ce plan d'attribution gratuite d'actions.

Il vous sera donné lecture du rapport établi par le Commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1, I al. 1 du Code de commerce.

Tel est l'objet des résolutions n° 24 et 25 que nous vous proposons et qui, nous l'espérons, auront votre approbation.

Le Conseil d'administration.

¹ Toutefois, une période de conservation de 2 ans minimum est requise pour bénéficier du traitement fiscal et social de faveur.

LE BELIER

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 10 004 822,40 €.

Siège social : 33240 Vérac.

393 629 779 R.C.S. Libourne

LE BELIER

COMPTES CONSOLIDÉS

et notes annexes

au 31/12/2010

LE BELIER**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE****Normes IFRS - Par nature - En milliers d'euros**

Rubriques	Notes	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1.1; 4.1.	196 163	152 612
Autres produits de l'activité		406	581
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		196 569	153 193
Achats consommés		-93 255	-70 287
Charges de personnel	3.1.2	-32 711	-29 029
Charges externes		-40 257	-32 826
Impôts et taxes		-1 917	-1 816
Dotations nettes aux amortissements et dépréc. s/immobilisations		-12 172	-10 611
Dotations nettes aux provisions	3.1.4	-864	-62
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		628	-3 436
Autres produits et charges d'exploitation		-808	438
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		15 213	5 564
Autres produits et charges opérationnels	3.1.5	-1 078	-1 896
RESULTAT OPERATIONNEL		14 135	3 668
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3.1.6	184	101
Coût de l'endettement financier brut	3.1.6	-1 889	-2 265
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-1 705	-2 164
Autres produits et charges financiers	3.1.6	1 277	-954
RESULTAT AVANT IMPOT		13 707	550
Charge d'impôt	3.1.7	-3 744	-1 940
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		9 963	-1 390
Résultat net d'impôt des activités abandonnées.			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 963	-1 390
Part du groupe		9 963	-1 390
Part des intérêts minoritaires			
Résultat net ajusté par action	3.1.8	1,81	-0,29
Résultat net ajusté et dilué par action	3.1.8	1,81	-0,29

Etat consolidé du résultat global

En milliers d'euros	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	9 963	-1 390
Ecarts actuariels sur avantages au personnel	-48	33
- <i>dont produits (charges) portés en capitaux propres</i>	-48	33
- <i>dont produits t(charges) transférés en résultat de la période</i>	0	0
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	-85	-2 162
Couverture de flux de trésorerie futurs	0	459
- <i>dont produit(charges) portés en capitaux propres</i>	0	0
- <i>dont produit(charges) transférés en résultat de la période</i>	0	459
S/total des produits (et charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres	-133	-1 670
RESULTAT GLOBAL	9 830	-3 060
Part du groupe	9 830	-3 060
Part des intérêts minoritaires	0	0

LE BELIER
BILAN CONSOLIDE normes IFRS - En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	550	550
Autres immobilisations incorporelles	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	1 972	2 487
Immobilisations corporelles	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	54 809	61 041
<i>dont Terrains</i>		3 211	3 096
<i>dont Constructions</i>		18 157	19 514
<i>dont Matériel industriel</i>		29 981	35 142
<i>dont autres immobilisations corporelles</i>		3 460	3 289
Immeubles de placement	3.2.10	658	
Participations entreprises associées		0	0
Titres disponibles à la vente		0	0
Autres actifs financiers non courants		203	186
Actifs d'impôts différés	3.2.13	468	330
		58 660	64 594
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	3.2.6	17 055	16 230
Clients et comptes rattachés	3.2.7	39 202	29 743
Autres actifs courants	3.2.8	9 478	8 205
Actif d'impôt courant		157	2 119
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.2.9	30 463	10 370
Instruments financiers actifs	3.2.9	944	0
Actifs destinés à être cédés	3.2.10	0	851
		97 299	67 518
TOTAL ACTIF		155 959	132 112
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	3.2.11	10 005	6 632
Primes		9 826	1 744
Reserves		21 992	23 108
Ecart de conversion		-8 157	-8 072
Titres en auto-contrôle		0	
Résultat de l'exercice		9 963	-1 390
Interêts minoritaires			
		43 629	22 022
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières à long terme	3.2.12	37 449	27 912
Passif d'impôts différés	3.2.13	1 416	1 284
Provisions - non courantes	3.2.15	1 845	1 634
Autres passifs non courants	3.2.16	381	560
		41 091	31 390
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières court terme	3.2.18	8 920	9 776
Part courante des dettes financières à long terme	3.2.12; 3.2.18	15 674	29 893
Passif d'impôt courants		0	0
Provisions - courantes	3.2.14	923	2 245
Instruments financiers passifs	3.2.18	0	379
Fournisseurs et comptes rattachés		30 652	26 692
Autres passifs courants	3.2.17	15 070	9 715
Passifs concernant des actifs destinés à être cédés			
		71 239	78 700
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		155 959	132 112

LE BELIER

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS - En milliers d'euros

	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultats nets	Ecarts de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Interêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008	6 632	14 726	10 545	-5 910	-911	25 082	0	25 082
Résultat net 2009			-1 390			-1 390		-1 390
Ecarts actuariels sur avantages au personnel					33	33		33
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger				-2 162		-2 162		-2 162
Couverture de flux de trésorerie futurs					459	459		459
Résultat global 2009	0	0	-1 390	-2 162	492	-3 060	0	-3 060
Dividendes versés						0		0
Affectation		-12 982	12 982					
Autres variations						0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009	6 632	1 744	22 137	-8 072	-419	22 022	0	22 022
Résultat net 2010			9 963			9 963		9 963
Ecarts actuariels sur avantages au personnel					-48	-48		-48
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger				-85		-85		-85
Couverture de flux de trésorerie futurs						0		0
Résultat global 2010	0	0	9 963	-85	-48	9 830	0	9 830
Dividendes versés						0		0
Augmentation de capital	3 373	8 082	337			11 792		11 792
Autres variations			-15			-15		-15
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010	10 005	9 826	32 422	-8 157	-467	43 629	0	43 629

LE BELIER

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - En milliers d'euros

	2 010	2 009
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	9 963	-1 390
Elimination des transactions sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	12 530	9 030
Neutralisation change latent lié aux variations de juste valeur des instruments financiers et aux variations de change	-1 485	189
Variation des impôts différés	11	171
Reprise de subvention d'investissement	-165	-397
Plus et moins values de cession d'immobilisations	204	98
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		
Capacité d'autofinancement	21 058	7 701
Incidence de la variation des décalages de trésorerie		
Variation du besoin en fond de roulement	812	5 885
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)	21 870	13 586
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 175	-3 472
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	41	31
Variations des immobilisations financières		-107
Subventions d'investissements reçues		
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales (variation de périmètre)		
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)	-6 134	-3 548
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	11 792	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements / Remboursements d'emprunts	-6 214	-6 432
Avances reçues des tiers		
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)	5 578	-6 432
Incidence du changement de périmètre (E)		
Incidence des variations nettes de taux de change - écart de conversion (D)	-365	25
Variation de trésorerie nette (A+B+C+D+E)	20 949	3 631
Trésorerie à l'ouverture (F)	594	-3 037
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E+F)	21 543	594

NOTES ANNEXES
AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2010

SOMMAIRE

1.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
1.1.	ARRETE DES COMPTES	10
1.2.	BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
1.2.1.	<i>Déclaration de conformité</i>	<i>10</i>
1.2.2.	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>11</i>
1.2.3.	<i>Date de clôture</i>	<i>11</i>
1.2.4.	<i>Jugements et estimations</i>	<i>11</i>
1.2.5.	<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	<i>11</i>
1.3.	CHANGEMENTS COMPTABLES	12
1.3.1.	<i>Changement de présentation</i>	<i>12</i>
1.4.	RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	12
1.4.1.	<i>Présentation du bilan</i>	<i>12</i>
1.4.2.	<i>Immobilisations</i>	<i>12</i>
2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
2.1.	VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
2.2.	LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES	19
2.3.	ENTREPRISES NON CONSOLIDEES	19
3.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	20
3.1.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	20
3.1.1.	<i>Chiffre d'affaires consolidé par activité</i>	<i>20</i>
3.1.2.	<i>Charges de personnel et effectifs des sociétés consolidées</i>	<i>20</i>
3.1.3.	<i>Frais de recherche et développement</i>	<i>21</i>
3.1.4.	<i>Dotations nettes aux provisions</i>	<i>21</i>
3.1.5.	<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	<i>21</i>
3.1.6.	<i>Résultat financier</i>	<i>22</i>
3.1.7.	<i>Charge d'impôts</i>	<i>22</i>
3.1.8.	<i>Résultats par action</i>	<i>23</i>
3.2.	BILAN CONSOLIDE	24
3.2.1.	<i>Goodwill</i>	<i>24</i>
3.2.2.	<i>Immobilisations brutes</i>	<i>24</i>
3.2.3.	<i>Amortissements et dépréciations des immobilisations</i>	<i>26</i>
3.2.4.	<i>Contrats de location</i>	<i>28</i>
3.2.5.	<i>Dépréciations d'actifs</i>	<i>29</i>
3.2.6.	<i>Stocks et en-cours</i>	<i>30</i>
3.2.7.	<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>30</i>
3.2.8.	<i>Actifs courants d'exploitation</i>	<i>31</i>
3.2.9.	<i>Trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>31</i>
3.2.10.	<i>Immeubles de placement – actifs destinés à être cédés</i>	<i>31</i>
3.2.11.	<i>Capitaux propres</i>	<i>32</i>
3.2.12.	<i>Emprunts et dettes financières long terme</i>	<i>33</i>
3.2.13.	<i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	<i>34</i>
3.2.14.	<i>Provisions</i>	<i>36</i>
3.2.15.	<i>Avantages au personnel</i>	<i>37</i>
3.2.16.	<i>Autres passifs non courants : Subventions d'investissement</i>	<i>39</i>
3.2.17.	<i>Autres passifs courants</i>	<i>39</i>
3.2.18.	<i>Passifs courants de financement (moins d'un an)</i>	<i>39</i>
4.	INFORMATIONS DIVERSES	40
4.1.	INFORMATION SECTORIELLE	40
4.1.1.	<i>Chiffres significatifs par secteur</i>	<i>40</i>
4.1.2.	<i>Chiffre d'affaires par principaux clients</i>	<i>41</i>
4.1.3.	<i>Chiffres significatifs réalisés en France</i>	<i>42</i>
4.2.	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	42
4.2.1.	<i>Instruments de couverture et de change</i>	<i>42</i>

4.3.	ELEMENTS DE COMPARAISON.....	42
4.4.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	43
4.5.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	44
	4.5.1. <i>Relations avec Le Bélier Participations et le Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises.....</i>	44
	4.5.2. <i>Rémunération des dirigeants</i>	44
4.6.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	44
4.7.	OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	45
	4.7.1. <i>Risque de taux et de change</i>	45
	4.7.2. <i>Risque de liquidité.....</i>	46
	4.7.3. <i>Risque de crédit</i>	47

1. Principes et méthodes comptables

1.1. ARRETE DES COMPTES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le conseil d'administration du Béliér du 24 mars 2011.

1.2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.2.1. Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de l'exercice 2010 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes 2010 et des comptes comparatifs 2009 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 31 décembre 2010 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Le Béliér a appliqué les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, et en particulier: IFRS 3 Regroupements d'entreprise (révisée) et IAS 27 « Etats financiers consolidés et annuels » (amendée).

- IFRS 3 (révisée) introduit des changements significatifs dans le mode de comptabilisation des regroupements d'entreprise intervenant après cette date. Les changements concernent l'évaluation des intérêts minoritaires, la comptabilisation des coûts liés à la transaction, la prise en compte des passifs postérieurement à la prise de contrôle et les regroupements réalisés en plusieurs étapes. Ces changements ont un impact sur le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé, le résultat de la période pendant laquelle l'acquisition a eu lieu et les résultats ultérieurs. Pour le Groupe Le Béliér, cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur la période.
- IAS 27 amendée prévoit qu'un changement du pourcentage d'intérêt dans une filiale, sans perte de contrôle, soit comptabilisé comme transaction avec un membre du Groupe. A ce titre, ces transactions ne doivent pas donner lieu à la comptabilisation d'un goodwill, ni à un profit ou perte. Par ailleurs, l'amendement prévoit un changement dans le mode de comptabilisation des pertes de la filiale ainsi que dans le mode de comptabilisation d'une perte de contrôle. Cet amendement n'a eu aucun effet sur la période.

Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010, IFRS 2 « Paiement en actions – paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie entre entités d'un Groupe », IAS 39 « Eléments éligibles aux éléments de couverture » et IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires », ainsi que les améliorations annuelles des IFRS d'avril 2009, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué de normes par anticipation.

1.2.2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

1.2.3. Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2010.

1.2.4. Jugements et estimations

La préparation des états financiers du Groupe requiert de la part du management le recours, à des jugements, estimations et hypothèses, qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ceci concerne notamment les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur; l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation des provisions (restructuration notamment), les durées d'utilisation des immobilisations, les impôts différés, les engagements.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de la préparation des comptes. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les éléments réels peuvent différer des estimés comptabilisés.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, concernent notamment les dépréciations d'actifs non financiers, les actifs d'impôts différés et les provisions pour risques et charges (cf. infra).

1.2.5. Evènements postérieurs à la clôture.

Néant.

1.3. CHANGEMENTS COMPTABLES

1.3.1. Changement de présentation

Sur l'exercice, il n'a été procédé à aucun changement de présentation.

La présentation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2010 est identique à celle des comptes consolidés pour l'exercice 2009.

1.4. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

1.4.1. Présentation du bilan

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), le bilan présente distinctement les actifs et les passifs courants des actifs et passifs non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation ainsi que ceux dont la maturité est inférieure à douze mois à la date de la clôture sont classés en courants, les autres en non courants.

1.4.2. Immobilisations

1.4.2.1. Immobilisations incorporelles

Seuls les actifs incorporels répondant à la définition de la norme IAS 38 sont maintenus au bilan.

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » concerne principalement des logiciels acquis ou développés en interne et des coûts de recherche et développement.

Les frais de recherche et les frais de développement sont enregistrés en charges de l'exercice sur lequel ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif génèrera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement de l'actif ;
- et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale en qualité d'actif, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, c'est-à-dire au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service. Il est amorti linéairement sur la période, n'excédant pas 5 ans, au cours de laquelle sont attendus les avantages économiques liés au projet.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, qui ne dépasse pas 5 ans.

Le groupe ne dispose pas de fonds de commerce issus de regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004, ni de frais d'établissement, ni de marque.

1.4.2.2. Immobilisations corporelles

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 « première application des normes IFRS », le Groupe a choisi de réévaluer à leur juste valeur présumée correspondant au nouveau coût historique amorti certaines catégories d'immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

Ces réévaluations se sont appuyées sur l'expertise d'un cabinet indépendant. Elles ont porté sur tous les actifs faisant l'objet d'une approche par composant, et sur l'immobilier, lui-même approché par composant, excepté sur les actifs de Chine et de Serbie, non significatifs à l'ouverture au 1^{er} janvier 2004 en termes de valeur d'immobilisation.

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production comprenant les charges directes et indirectes de production sur la base de l'activité normale. Ce coût comprend notamment les droits de mutations, honoraires, commissions et frais d'actes attribuables à l'acquisition ou la construction des actifs.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation qui exige une longue période de préparation avant d'être utilisée sont incorporés au coût d'entrée de cet actif, conformément à IAS 23 révisée.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition et sous déduction éventuelle d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode d'amortissement linéaire est retenu.

Le Groupe procède annuellement à la révision des plans d'amortissement en fonction des durées d'utilité effectives de ses actifs corporels.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a isolé parmi les équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique.

Principales durée d'amortissement et méthodes	Durée	Amortissement Economique
Frais recherche-développement	5 ans	Linéaire
Concessions – brevets – licences	5 ans	Linéaire
Sauf logiciel standards et spécifiques	3 ans	Linéaire
Constructions –Aménagements bâtiments	25 ans	Linéaire
Géré en composants		
- Gros œuvre	40 ans	Linéaire
- Couverture	25 ans	Linéaire
- Réseaux IGT	15 ans	Linéaire
- Aménagements intérieurs	20 ans	Linéaire
Rénovation de bâtiments anciens	15 ans	Linéaire
Matériel industriel, cas général	6 ans 2/3	Linéaire
Sauf matériel industriel géré par composants	5 à 15 ans (fonction des composants)	Linéaire
Moules de productivité	3 ans	
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Autres immo. corporelles non industrielles	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	2 ans	Linéaire

Les biens financés par location financière sont comptabilisés en immobilisations à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Conformément à la norme IAS 17, les critères d'appréciation des contrats sont notamment:

- le rapport entre les durées d'utilité des biens pris en location et la durée du contrat,
- la comparaison entre les paiements futurs et la juste valeur du bien,
- l'existence d'une clause de transfert de propriété ou d'option d'achat,
- le caractère spécifique de l'actif.

Les immobilisations significatives cédées dans le cadre d'un contrat de lease-back sont conservées à l'actif pour leur valeur d'origine et continuent d'être amorties. Les engagements correspondants à l'égard des bailleurs sont comptabilisés en dettes financières. Les redevances sont ventilées en remboursements de dettes et en coût de l'endettement financier.

1.4.2.3. Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

La notion de perte de valeur des actifs s'applique, conformément aux normes IFRS, au concept des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT du Groupe Le Bélier sont basées sur l'organisation opérationnelle par activité. Elles représentent les plus petits groupes d'actifs dont l'utilisation continue génère des cash-flows largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs.

Les actifs immobilisés (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles), font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou des circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés des UGT, incluant les goodwill. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise dans la limite de la valeur comptable qui aurait été celle du bien en l'absence de toute constatation de perte de valeur sur les exercices précédents.

1.4.2.4. Stocks

En application de la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Les marchandises et les approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais accessoires,

Les produits et travaux en cours sont évalués à leur coût de fabrication comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production sur la base de l'activité normale, Concernant les produits finis, les en-cours d'outillages et les en-cours de pièces : la valorisation est déterminée soit au prix de revient soit à la valeur réalisable, lorsque celle-ci lui est inférieure.

Les principes appliqués en matière de dépréciation sont les suivants :

Pour les matières premières, fournitures, matières consommables, emballages, et produits finis : une dépréciation est constituée qui tient compte d'une possible valeur nette de réalisation, ou à défaut, de critères de rotation lente.

1.4.2.5. Actifs et passifs financiers – Instruments financiers

1.4.2.5.1. Actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Le Groupe ne possède pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ni d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée, cas par cas, lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

Les encours de financement des créances commerciales sont inclus dans le poste clients avec pour contrepartie une dette financière en concours bancaires courants.

1.4.2.5.2. Emprunts bancaires

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

1.4.2.5.3. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont évaluées à leur juste valeur en date de clôture.

1.4.2.5.4. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et de swaps de taux d'intérêt et de devises pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

La juste valeur des contrats de change à terme résulte de la différence entre le cours de change à terme et le taux du contrat. Le cours de change à terme est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de devises est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé,
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé,

Couverture de juste valeur :

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

Couverture de flux de trésorerie :

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

1.4.2.6. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de la clôture de l'exercice et les écarts sont constatés directement en résultat financier.

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Elle est également utilisée pour enregistrer les effets des investissements nets de ces activités à l'étranger.

1.4.2.7. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » des impôts différés actifs ou passifs sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du taux variable, au taux applicable le plus probable à la date du reversement.

Pour chaque entité fiscale,

- les impôts différés actifs et passifs sont compensés afin de constater une position nette.
- les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits reportables ne sont pas constatés au-delà des impôts différés nets passifs, lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.4.2.8. Subventions d'investissements

Le groupe peut bénéficier de subventions d'investissements dans le cadre de ses activités.

Ces subventions sont comptabilisées pour leur valeur brute en autres passifs non courants.

La reprise en compte de résultat est faite selon le même rythme que celui des amortissements des équipements subventionnés, en autres produits de l'activité.

1.4.2.9. Provisions et passifs à plus d'un an

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'à la clôture d'un exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'évènements passés dont il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources dans des délais encore incertains à la date d'arrêté des comptes mais dont le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.4.2.10. Avantages au personnel

L'application de la norme IAS 19 relative aux avantages au personnel entraîne la comptabilisation de l'ensemble des avantages au personnel identifiés, notamment indemnités de départ en retraite et clauses parachute.

Ces avantages au personnel font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle qui repose sur :

- des hypothèses en matière d'inflation, de hausse des salaires, de rendement des actifs ou de taux utilisés pour actualiser les obligations, hypothèses qui évoluent d'une année par rapport à l'autre ;
- les écarts constatés entre ces hypothèses et la réalité.

Les montants bruts de ces avantages sont enregistrés au bilan en provisions à long terme, les variations de l'exercice sont comptabilisées au compte de résultat en « dotations nettes aux provisions » d'une part, et en « autres produits et charges financières » d'autre part pour le montant correspondant au coût financier, à l'exception des écarts actuariels sur indemnités de retraite qui sont comptabilisés en capitaux propres.

1.4.2.11. Rémunérations à base d'actions

En ce qui concerne les stocks options, la norme IFRS 2 prévoit, entre autres, la comptabilisation en charges de personnel des avantages liés aux plans de stock options accordés postérieurement au 7 novembre 2002. Aucun plan n'a été accordé postérieurement à cette date.

1.4.2.12. Produits

Pour les pièces, les produits sont constatés à la livraison, ou bien à la consommation dans les cas des stocks dépôt-consignation.

Pour les outillages, les produits sont enregistrés à l'acceptation des pièces-type par le client.

Ces produits sont enregistrés en chiffre d'affaires.

1.4.2.13. Autres produits et charges opérationnels

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance et s'inspire des dispositions de la recommandation du CNC 2009-R03 pour sa définition.

Cet agrégat financier correspond au résultat opérationnel des sociétés contrôlées avant prise en compte des « autres produits et charges opérationnels ».

A ce poste sont comptabilisés des produits ou charges considérés de nature non récurrente ou anormale et d'un montant significatif.

Ceux-ci concernent notamment :

- les coûts des actions de restructuration soit principalement le coût des départs de personnel, les charges externes générées par ces actions, les coûts de fermeture de site;
- les variations de provisions constituées pour ces restructurations, par exemple provisions pour PSE (plan de sauvegarde de l'Emploi) ou GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences).

Les coûts provisionnés comprennent les indemnités de préavis, les indemnités conventionnelles ou légales de licenciement, les indemnités de départ volontaire, les aides à la création ou à la reprise d'entreprise, les aides à la mobilité géographique, le coût de l'organisme d'aide au reclassement, les dépenses de formation et les frais de déplacement du personnel concerné par l'accord.

Les provisions n'incluent pas de coûts de reconversion ni de relocalisation du personnel conservé ;

- Les variations de provision pour dépréciation d'actifs consécutives à des chutes brutales d'activité et de provisions pour litiges de nature anormale ou non récurrente.
- Les éventuels litiges significatifs, non directement liés aux activités opérationnelles du Groupe.

1.4.2.14. Résultat par action

Le résultat net par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le résultat net dilué par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par la somme du nombre moyen pondéré d'actions sur la période et du nombre total d'instruments dilutifs.

1.4.2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à 3 mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants et des financements court terme.

1.4.2.16. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations d'actifs.

Ces immeubles sont amortis sur une durée n'excédant pas 25 ans.

2. Périmètre de consolidation

2.1. VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Aucune variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2010.

2.2. LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES

Entreprises (Activité)	Abré- viatio n	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
Le Bélier (Holding)	LB	Plantier de la Reine -Vérac (33) France	39362977900017	100%	100%
Fonderies et Ateliers du Bélier (Fonderie d'alliages légers)	FAB	Vérac (33) France	59615014400019	100%	100%
Le Bélier Dalian (Fonderie d'alliages légers)	LBD	Dalian - Chine	Etrangère	100%	100%
BMP Manfredonia S.p.A. (Fonderie d'alliages légers)	BMP	Manfredonia - Italie	Etrangère	100%	100%
Le Bélier Hongrie (Fonderie d'alliages légers)	LBH	Ajka - Hongrie	Etrangère	100%	100%
BS Hungary Machining Ltd (Usinage)	BSM	Szolnok - Hongrie	Etrangère	100%	100%
LBQ Foundry S.A. de C.V. (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	Querétaro - Mexique	Etrangère	100%	100%
BQ Machining S.A. de C.V. (Usinage)	BQM	Querétaro - Mexique	Etrangère	100%	100%
Le Bélier Kikinda (Fonderies d'alliages légers)	LBK	Kikinda- Serbie	Etrangère	100%	100%
LBO (Location machines)	LBO	Plantier de la Reine -Vérac (33) France	40307761300012	100%	100%

- LE BELIER a une activité de Holding active rendant des prestations de services au profit du Groupe.

- Les autres filiales consolidées ont une activité de fabrication de pièces en aluminium destinées aux équipementiers et constructeurs de moyens de transport, à l'exception de LBO qui a une activité de location de machines.

2.3. ENTREPRISES NON CONSOLIDEES

Néant.

3. Notes annexes aux états financiers consolidés

Tous les montants sont indiqués en milliers d'euros (KEUR).

3.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

3.1.1. Chiffre d'affaires consolidé par activité

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Fonderies	158 957	122 015	30,3%
Usinage	26 282	20 659	27,2%
Fabrication outillages	7 180	7 559	-5,0%
Autres (1)	3 744	2 379	57,4%
Total	196 163	152 612	28,5%

(1) Prestations de services

3.1.2. Charges de personnel et effectifs des sociétés consolidées

3.1.2.1. - Charges de personnel

en KEUR	31/12/2010	31/12/2009
Salaires	23 374	20 386
Charges sociales	9 337	8 643
s/t Charges de personnel	32 711	29 029

3.1.2.2. - Effectifs (y compris intérimaires)

Effectifs par pays	Fin de période		Moyen	
	31/12/2010	31/12/2009	2010	2009
France	271	273	278	297
Hongrie	870	901	875	867
Serbie	411	398	399	406
Chine	392	301	354	263
Mexique	335	255	347	292
Total	2 279	2 128	2 253	2 125

Effectifs par nature	Fin de période		Moyen	
	31/12/2010	31/12/2009	2010	2009
Main d'œuvre directe	1 422	1 322	1 421	1 328
Main d'œuvre indirecte	654	595	631	582
Main d'œuvre structure	203	211	201	215
Total	2 279	2 128	2 253	2 125

3.1.3. Frais de recherche et développement

En 2010, le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 901 K€, dont 841 K€ de frais de personnel, contre respectivement 864 et 850 K€ en 2009.

Par ailleurs, le Groupe a enregistré en 2010 un produit de 108 K€ au titre du crédit d'impôt-recherche en France, ce montant figurant parmi les « autres produits de l'activité ».

3.1.4. Dotations nettes aux provisions

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2010			31/12/2009
	Dotation	Reprise	Dot. Nettes	Rappel Dot. Nettes
Provision pour dépréciation client	-839	4	-835	-116
Provision pour risques et charges	-1 007	978	-29	54
s/t Dotations nettes aux provisions	-1 846	982	-864	-62

Remarque : les dépréciations nettes des stocks sont incluses,

- pour les stocks de matières et consommables, dans le poste « Achats consommés » pour - 635 K€ ;
- pour les stocks de produits en cours et finis, dans le poste « variation des stocks de produits encours et finis » pour - 61 K€.

3.1.5. Autres produits et charges opérationnels

A ce poste sont notamment comptabilisés les charges et produits relatifs aux plans de restructuration engagés dans les divers sites du Groupe, en réponse aux besoins d'adaptation aux conditions économiques dégradées depuis 2008.

Ils se décomposent de la façon suivante :

	2010	2009
Coûts de restructuration	-828	-3 516
Dotations nettes aux provisions	-250	1 620
Autres produits et (charges) opérationnels	-1 078	-1 896
dont France	279	200
dont Italie	-499	-397
dont Mexique	-621	-369
dont Europe de l'Est	-237	-1 330
dont Chine	0	0

Par pays en 2010, les coûts concernent :

- En France : coûts de départ en GPEC pour 0,5 M€ couverts par une reprise de provision de 0,8 M€ et coûts annexes de restructuration pour 0,2 M€ ;
- En Italie : coûts liés au site, fermé et en cours de liquidation (amortissement du bâtiment, coûts de liquidation) ;
- Au Mexique : dépréciations d'immobilisations corporelles
- En Europe de l'Est : dépréciations d'immobilisations corporelles pour 0,5 M€ ; reprise d'une provision litige pour 0,5 M€ et dépréciation de créance pour 0,2 M€

3.1.6. Résultat financier

	2010	2009
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	184	101
Coût de l'endettement financier brut	-1 889	-2 265
Coût de l'endettement financier net	-1 705	-2 164
Gains (pertes) de change réalisés	-213	-784
Gains (pertes) de change latents	1 485	-189
Dotations financières aux provisions	0	0
Autres produits ou (charges) financières	5	19
Autres produits et charges financières	1 277	-954
Résultat financier	-428	-3 118

- Montants recyclés pendant l'exercice en provenance des capitaux propres :
Néant

- Couverture de juste valeur :

Sur l'exercice 2010, une augmentation de juste valeur des cross currency swaps (instruments de couverture des dettes financières) pour 1 323 K€ a été comptabilisée en résultat financier, elle a été compensée par une perte du même montant sur les emprunts bancaires. L'inefficacité en 2010 n'était pas significative.

- Flux de trésorerie positifs et négatifs liés aux charges financières nettes :

	2010	2009
Produits financiers encaissés	184	101
Produits financiers non encaissés	0	0
Total produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	184	101
Charges financières décaissées	-1 810	-2 157
Charges financières non décaissées	-79	-108
Total coût de l'endettement financier brut	-1 889	-2 265

Les charges financières non décaissées concernent essentiellement les intérêts sur avantages au personnel.

3.1.7. Charge d'impôts**3.1.7.1. Ventilation de l'impôt :**

	2010	2009
Produit/ (Charge) impôt courant	-3 733	-1 769
Produit/ (Charge) impôt différé	-11	-171
Total Produit/(charge) d'impôt	-3 744	-1 940

La charge d'impôt courant concerne les sociétés hongroises et chinoise qui dégagent des résultats imposables.

3.1.7.2. Renseignements sur les taux d'imposition différés:

	2010	2009
Chine	25%	25%
Hongrie	17%	19%
France	33,33%	33,33%
Italie	33%	33%
Mexique	30%	28%
Serbie	10%	10%

En Hongrie la législation fiscale a prévu de ramener progressivement le taux d'impôt à 10% d'ici le premier janvier 2013. Pour 2010, il a été retenu un taux de 17% qui a été appliqué aux deux sociétés hongroises.

3.1.7.3. Preuve d'impôt

	2010	2009
Résultat avant impôt	13 707	550
Impôt théorique (33.33%)	-4 569	-183
Impôts différés actifs non reconnus	-464	-1 924
Impact des différences de taux d'imposition	2 296	538
Impact des différences permanentes	-1 007	-371
Impôt comptabilisé	-3 744	-1 940

3.1.8. Résultats par action

	2010	2009
Résultat net en K€ (A)	9 963	-1 390
Nombre actions au 1er janvier	4 363 129	4 363 129
Nombre actions créées dans l'année (au 5/08/2010)	2 218 991	0
Nombre actions au 31 décembre	6 582 120	4 363 129
Nombre moyen pondéré et ajusté d'actions ordinaires pour le résultat de base par action (B)	5 501 628	4 764 703
Nombre instruments dilutifs	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat de base par action (C)	5 501 628	4 764 703
Résultat net par action (en euro) (Ax1000/B)	1,81	-0,29
Résultat net dilué par action (en euro) (A*1000/C)	1,81	-0,29

3.2. BILAN CONSOLIDE

3.2.1. Goodwill

	31/12/2010	31/12/2009
Valeur brute	778	778
Perte de valeur (1)	-228	-228
Valeur nette	550	550
<u>Ventilation par entité</u>		
LBH	66	66
BSM	453	453
BMP	0	0
LBK	31	31
TOTAL	550	550

(1) Perte de valeur du goodwill de la société BMP

3.2.2. Immobilisations brutes

Immobilisations brutes au 31/12/2009 (y compris goodwill) :

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/2008	Impact écart de change	Acquisitions / Transferts	Cessions	31/12/2009
Goodwill	778				778
Frais de recherche et développement (2)	1 682	-3	15		1 694
Concessions, brevets	4 425	-41	238	-29	4 593
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Avances et acomptes	0				0
Autres immobilisations incorporelles	6 107	-44	253	-29	6 287
Terrains (1)	3 237	-1	1		3 237
Constructions, aménagements(1)	33 702	-513	828		34 017
Installations techniques (1)	118 979	-1 990	4 360	-425	120 924
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes	14 811	-336	-1 970	-147	12 358
Immobilisations corporelles	170 729	-2 840	3 219	-572	170 536
S/Total	177 614	-2 884	3 472	-601	177 601

(1) y compris immobilisations financées en crédit-bail et locations financement pour un montant de 43 459 K€ à la clôture.

- (2) Les frais de recherche sont essentiellement liés au projet de rhéocasting. Concernant sa phase de production et de commercialisation, des négociations avec un de nos principaux clients sont activées afin de lancer une production effective courant 2010.

Immobilisations brutes au 31/12/2010 (y compris goodwill) :

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/2009	Impact écart de change	Acquisitions / Transferts	Cessions	31/12/2010
Goodwill	778				778
Frais de recherche et développement (2)	1 694	-4	25		1 715
Concessions, brevets	4 593	62	147	-17	4 785
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Avances et acomptes	0				0
Autres immobilisations incorporelles	6 287	58	172	-17	6 500
Terrains (1)	3 237	175		-60	3 352
Constructions, aménagements(1)	34 017	108	236	-43	34 318
Installations techniques (1)	120 924	317	4 628	-672	125 197
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes	12 358	-123	1 139	-312	13 062
Immobilisations corporelles	170 536	477	6 003	-1 087	175 929
S/Total	177 601	535	6 175	-1 104	183 207

(1) y compris immobilisations financées en crédit-bail et locations financement pour un montant de 43 318 K€ à la clôture.

(2) Les frais de recherche sont essentiellement liés au projet de rhéocasting. Ils ont été amortis sur une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

3.2.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

Amortissements au 31/12/2009

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	31/12/2008	Impact écart de change	Dotations amortis.	Reprise (cession immo.)	Dotations dépréciation immobilis.	Reprise dépréciation immobilis.	31/12/2009
Goodwill	228						228
Frais de recherche et développement	19	1	33				53
Concessions, brevets	3 390	-20	404	-29			3 745
Autres immobilisations incorporelles	0						0
Autres immobilisations incorporelles	3 409	-19	437	-29	0	0	3 798
Terrains (1)	128	1	12				141
Constructions, aménagements (1)	12 687	-180	1 996				14 503
Installations techniques (1)	79 557	-1 178	7 633	-297	67		85 782
Autres immobilisations corporelles, immobilisations en cours, avances et acomptes	8 602	-132	533	-145	211		9 069
Immobilisations corporelles	100 974	-1 489	10 174	-442	278	0	109 495
S/TOTAL	104 611	-1 508	10 611	-471	278	0	113 521

(1) y compris immobilisations financées par crédit bail et locations financement pour un montant de 32 020 K€ à la clôture.

Amortissements au 31/12/2010

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	31/12/2009	Impact écart de change	Dotation amortis.	Reprise (cession immo.)	Dotation dépreciation immobilis.	Reprise dépreciation immobilis.	31/12/2010
Goodwill	228						228
Frais de recherche et développement	53	-1	421				473
Concessions, brevets	3 745	24	304	-17			4 056
Autres immobilisations incorporelles	0						0
Autres immobilisations incorporelles	3 798	23	725	-17	0	0	4 529
Terrains (1)	141		12	-12			141
Constructions, aménagements (1)	14 503	-103	1 782	-21			16 161
Installations techniques (1)	85 782	50	9 233	-498	649		95 216
Autres immobilisations corporelles, immobilisations en cours , avances et acomptes	9 069	-136	420	-307	556		9 602
Immobilisations corporelles	109 495	-189	11 447	-838	1 205	0	121 120
S/TOTAL	113 521	-166	12 172	-855	1 205	0	125 877

(1) y compris immobilisations financées par crédit bail et locations financement pour un montant de 33 284 K€ à la clôture.

3.2.4. Contrats de location

3.2.4.1. Valeur nette comptable des immobilisations en contrats de location financement

Au 31 décembre 2010 :

Nature immobilisation en crédit bail	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	1 404	1 394	10
Terrains	791		791
Constructions	13 063	5 362	7 701
Matériel	28 060	26 528	1 532
Immobilisations en cours	0		0
Total	43 318	33 284	10 034

Au 31 décembre 2009 :

Nature immobilisation en crédit bail	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	1 404	1 286	118
Terrains	809		809
Constructions	13 230	4 877	8 353
Matériel	28 016	25 857	2 159
Immobilisations en cours	0		0
Total	43 459	32 020	11 439

Les contrats de crédit-bail ou de location financement souscrits par le groupe concernent des biens immobiliers, ainsi que du matériel informatique et industriel. Ils n'incluent pas de loyers conditionnels et ne prévoient pas de sous-location.

3.2.4.2. Paiements minimum futurs au titre des contrats de location financement

en K€	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur actuelle	Interêts à payer	Paiements futurs minimaux	Valeur actuelle	Interêts à payer	Paiements futurs minimaux
A moins d'un an	1 205	137	1 342	1 471	256	1 727
De 1 à 5 ans	2 615	213	2 828	3 462	133	3 595
A plus de 5 ans	4 017	702	4 719	4 398	895	5 293
Total	7 837	1 052	8 889	9 331	1 284	10 615

3.2.4.3. Loyers maintenus dans le résultat

Par ailleurs le montant des locations opérationnelles maintenues dans le résultat s'élève à 343 K€ en 2010 contre 310 en 2009.

3.2.5. Dépréciations d'actifs

Conformément au principe énoncé en note 1.4.2.3, la valeur comptable de chaque groupe d'actifs correspondant à chaque site de production, incluant les écarts d'acquisition qui lui sont rattachés a fait l'objet d'une comparaison avec leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus de chaque groupe d'actifs.

L'actualisation des flux de trésorerie futurs a été établie à partir du plan à moyen terme 2011-2015 du Groupe, établi en fin d'année 2010, et des dernières hypothèses budgétaires, avec un taux d'actualisation de 10% et un taux de croissance à l'infini de 0.5%, ces deux paramètres étant inchangés à ceux utilisés en 2009.

Le test réalisé fin 2010 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition et des actifs.

La sensibilité du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2010 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs testés donne les résultats suivants pour les deux sites ayant la marge de test la plus faible:

	Marge du test (valeur comptable – valeur d'utilité)	Impact de la diminution de 0.5 point du taux de croissance à l'infini	Impact de l'augmentation de 0.5 point du taux d'actualisation
Site 1	5,9	-0,6	-0,8
Site 2	2,6	-0,3	-0,4

Par ailleurs, des dépréciations individuelles d'actifs incorporels et corporels ont également été comptabilisées au cours de l'exercice, sur la base d'une analyse technique de chaque outil industriel. Cela concerne des biens dont l'utilisation future par le groupe est incertaine, du fait par exemple de l'arrêt de leur utilisation ou de leur obsolescence technique.

Les principaux mouvements comptabilisés sur la période sont les suivants :

Provisions pour dépréciation	Solde ouverture 31/12/2009	Ecart de change	Dotations	Reprises	Solde clôture 31/12/2010
Sur goodwill	228				228
Sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 615		1 205		3 820
Total	2 843	0	1 205	0	4 048

3.2.6. Stocks et en-cours

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Valeur brute	19 112	17 580
Dépréciation	-2 057	-1 350
Valeur nette	17 055	16 230

Ventilation par nature :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Matières premières / approvisionnements	5 573	5 806
En cours de biens	3 839	2 848
Produits intermédiaires et finis	7 643	7 576
Total stocks	17 055	16 230

3.2.7. Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Valeur brute	40 429	30 226
Dépréciation	-1 227	-483
Valeur nette	39 202	29 743

Les créances cédées à l'affacturage en France sont maintenues dans le poste client pour un montant de 3 621K€ au 31 décembre 2010 et 2300 K€ au 31 décembre 2009, avec pour contrepartie une dette financière en concours bancaires courants.

Aucun montant n'est décomptabilisé.

Au 31 décembre, l'analyse des créances échues mais non dépréciées est résumée ci-après :

	Total en KEUR	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées				
			< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours
2010	39 202	33 457	2 644	529	354	196	2 027
2009	29 743	25 776	1 615	481	256	99	1 516

3.2.8. Actifs courants d'exploitation

	31/12/2010	31/12/2009
Avances fournisseurs	532	862
Créances état, personnel, autres	8 334	6 726
Charges constatées d'avance	612	617
Autres actifs courants	9 478	8 205
Actif d'impôt courant (créance d'impôt exigible)	157	2 119
Total	9 635	10 324

Le montant du Crédit d'impôt recherche à recevoir s'élève à 108 K€ et est inclus dans la ligne « actif d'impôt courant ».

3.2.9. Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	13 315	0
Disponibilités	17 148	10 370
VMP et Disponibilités	30 463	10 370
Concours bancaires courants et financements court terme	-8 920	-9 776
Trésorerie nette	21 543	594

Les valeurs mobilières de placement sont sur des supports sans risque, à court terme et sont disponibles.

- Instruments financiers actifs

	31/12/2010	31/12/2009
Instruments financiers actifs	944	0

(1) Le montant des instruments financiers actifs à fin 2010 correspond à la juste valeur des swaps en euros de trois emprunts hongrois souscrits en dollars. En 2009, leur juste valeur était inscrite en instruments financiers passifs pour un montant de - 379 K€.

3.2.10. Immeubles de placement – actifs destinés à être cédés

Suite à l'arrêt de l'exploitation du site italien du groupe en juin 2008, l'ensemble immobilier italien avait été reclassé en actif destiné à être cédé à compter du 1^{er} juillet 2008, pour un montant de 851 K€, soit sa valeur nette comptable à cette date.

N'ayant pas réussi à finaliser rapidement les négociations en vue de la vente de cet actif, le groupe a reclassé cet actif à compter du 1 juillet 2010 en immeuble de placement, et a repris le plan d'amortissement initial du bien.

Un amortissement de 193 K€ a ainsi été comptabilisé, couvrant la période allant du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2010. Ces amortissements figurent en dehors du résultat opérationnel courant, comme l'ensemble des coûts liés au site fermé

La valeur nette comptable de ce bien s'élève donc à 658 K€ à fin décembre 2010.

3.2.11. Capitaux propres

• Capital social

En juillet 2010 le Béliér a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription qui a été finalisée le 6 août 2010, pour un montant de 12,3 millions d'euros, prime d'émission incluse. Elle a donné lieu à l'émission de 2 218 991 actions nouvelles de 1,52 euros de valeur nominale.

En conséquence le capital social est passé de 6 631 956,28 à 10 004 882,40 euros. Il est désormais composé de 6 582 120 actions de 1,52 euros.

Les frais liés à cette augmentation de capital se sont élevés à 524 milliers d'euros. Compte tenu de la situation fiscale de la société Le Béliér, ces frais ont été portés en déduction de la prime d'émission pour leur montant brut.

Au 31 décembre 2010, les réserves s'élèvent à 21 992 K€ et comprennent :

- la réserve légale de la société mère pour un montant de 1 000 K€
- les réserves libres de la société mère pour un montant de 10 530 K€
- les réserves consolidées pour un montant de 10 462 K€.

• Option de souscription d'actions au profit des salariés :

Le groupe n'a pas mis en place de plan d'option de souscription d'actions depuis l'expiration des précédents au 30 juin 2005.

• Autocontrôle :

Le groupe ne détient aucune action de la société LE BELIER.

• Dividendes payés et proposés

Aucun dividende payé ni proposé en 2009 ni en 2010.

3.2.12. Emprunts et dettes financières long terme**3.2.12.1. Flux des dettes financières de l'exercice :**

	31/12/2009	Ecart de change	Variation juste valeur	Augment.	Diminut.	31/12/2010
<u>Dettes financières long terme</u>	57 549	208	1 323	10 762	- 16 884	52 958
- locations financières et crédit bail mobilier	2 372				- 1 083	1 289
- locations financières et crédit bail immobilier	6 959				- 411	6 548
- emprunts bancaires (1)	48 218	208	1 323	10 762	- 15 390	45 121
<u>Emprunts divers</u>	256	4	-	8	- 102	166
- participation des salariés & divers	36	4		8	- 2	46
- Avance remboursable	220				- 100	120
Total endettement MLT	57 805	212	1 323	10 770	- 16 986	53 124

(1) Incidence des instruments de couvertures sur le montant des dettes financières

(en K€)	31/12/2009	31/12/2010
Emprunts au coût amorti ne bénéficiant pas d'instruments de couverture	27 159	33 942
Emprunts au coût amorti couverts par cross currency swap	21 438	10 235
Impact des instruments de couverture de juste valeur	-379	944
Emprunts à la juste valeur après couverture	48 218	45 121

3.2.12.2. Ventilation des dettes par échéance :

	Solde au 31/12/2010	Échéances - 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances + 5 ans
<u>Dettes financières long terme</u>	52 958	15 553	33 198	4 207
- locations financières et crédit bail mobilier	1 289	756	533	0
- locations financières et crédit bail immobilier	6 548	449	2 082	4 017
- emprunts bancaires	45 121	14 348	30 583	190
<u>Emprunts divers</u>	166	121	45	0
- participation des salariés & divers	46	1	45	
- avance remboursable	120	120		
TOTAL DETTES FINANCIERES LONG TERME	53 124	15 674	33 243	4 207

Au cours de l'exercice, le Groupe a finalisé la négociation des contrats suivants :

- En Hongrie, levée de deux nouveaux crédits moyen terme sur 5 ans pour un montant de 8 500 K€ ;
- En France un accord global a été signé avec les banques le 8 janvier 2010 prévoyant notamment :
 - Le rééchelonnement des échéances des dettes moyen terme,
 - La consolidation des lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

- En Chine, obtention d'une nouvelle ligne court terme.

(1) Covenants

Dans certains contrats de prêt que le groupe a signé, il existe des clauses de remboursement anticipé liées à des ratios de structure financière calculés sur la base des comptes annuels, soit au 31/12/2010.

Conformément à IAS 1 – Présentation des états financiers, la part à plus d'un an des emprunts qui pourraient être concernés par le non- respect de ces ratios seront reclassés en part courante des dettes financières long terme.

Au 31 décembre 2010, tous les covenants sont respectés.

3.2.12.3. - Ventilation des dettes par devise de remboursement :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
- En Euros	51 514	55 860
- En Dollars	1 610	1 945
Total	53 124	57 805

3.2.12.4. Ventilation des emprunts bancaires LT par nature de taux :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Taux fixe	17 862	10 584
Taux variable	26 315	38 013
Total	44 177	48 597

3.2.13. Actifs et passifs d'impôts différés

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Crédit bail et location financière	- 1 222	- 784
Evaluation immobilisations et amortissements	- 411	- 1 073
Avantages au personnel	445	453
Différences temporaires	137	- 126
Provisions règlementées	- 29	- 43
Autres	- 385	- 266
Activation déficit fiscal	517	885
Total net	- 948	- 954
Total ID Actif	468	330
Total ID passif	- 1 416	- 1 284

Durant l'exercice, le Groupe a enregistré :

- une charge de 11 K€ en résultat ;
- un produit de 9 K€ comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif sur les déficits fiscaux au-delà des montants d'impôts différés passifs nets pour les entités françaises, italiennes, serbes et mexicaines, jugeant leur utilisation non probable à court terme.

- En France, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 31 315 K€ à fin 2010. Les déficits fiscaux sont reportables sans limite de durée.
- Au Mexique, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 19 094 K€ à fin 2010.
- En Serbie, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 6 931 K€ à fin 2010. Les déficits fiscaux au Mexique et en Serbie sont reportables dans la limite de 10 années

Echéances d'actifs d'impôts différés non reconnus :

2012	:	118
2013	:	171
2014	:	125
2015	:	247
2016 et au-delà	:	5 759
Illimité	:	10 437

3.2.14. Provisions**3.2.14.1. Flux de l'exercice**

Provisions pour risques et charges	31/12/2009	Ecart de change	Autres variations	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31/12/2010
Litiges Clients / Fournisseurs	704	-6		701	-310	-799	290
Litiges salariés	281	-3		115	-55	-75	263
Avantages au personnel (1)	1 634		136	194	-68	-51	1 845
Plan social et restructuration	1 051	-1		0	-391	-427	232
Provisions pour impôt	208			57	-113	-14	138
Total	3 878	-10	136	1 067	-937	-1 366	2 768
dont résultat opérationnel courant				1 007	-348	-630	
dont autres produits et charges opérationnels (restructuration)				60	-589	-736	

- Les autres variations concernent les avantages au personnel et correspondent pour 79 K€ à des charges financières comptabilisées en résultat et pour 57 K€ à des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres.
- Une partie des provisions pour plan social et restructuration concerne l'accord de GPEC en France pour 130 K€ au 31 décembre 2010, sur la base d'une estimation par le management du Groupe du nombre de personnes susceptibles d'adhérer à ce dispositif.

Il n'existe pas d'autre litige né au 31 décembre 2010, qui serait de nature à remettre en cause les états financiers au 31/12/2010.

3.2.14.2. Echéances des provisions

Provisions pour risques et charges	31/12/2010	Part courante	Part non courante
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'un an
Litiges Clients / Fournisseurs	290	290	
Litiges salariés	263	263	
Avantages au personnel	1 845		1 845
Plan social et restructuration	232	232	
Provisions pour impôt	138	138	
TOTAL	2 768	923	1 845

3.2.15. Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont composés essentiellement d'indemnités de fin de carrière (IFC), ainsi que d'indemnités de fin de contrat de travail.

La décomposition au 31/12/2010 est la suivante :

• IFC	1 303 K€
• Indemnités de fin de contrat de travail	542 K€
• Autres avantages à long terme	0 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivants :

3.2.15.1. Méthode d'évaluation

L'engagement a été calculé par la méthode des Unités de Crédit Projetées telle que recommandée par la norme IAS19.

3.2.15.2. Hypothèses de l'évaluation pour les deux principaux pays (France et Hongrie)

- Hypothèses actuarielles

Date de l'évaluation actuarielle des engagements :	31/12/2010
Date d'extraction des données :	30/10/2010
Table de mortalité :	INSEE 00/02
Taux d'actualisation	4,6%% pour la France (4,80% en 2009) 6% % pour la Hongrie (7,70% en 2009)

Pour la France, le taux d'actualisation proposé correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et d'une durée supérieure à 10 ans.

Pour la Hongrie, il se base sur les taux directeurs de la banque centrale.

- Hypothèses catégorielles

Indemnités de Départ à la Retraite (France & Hongrie)

Pays	Catégorie	Droits IFC	Age de départ à la retraite	Modalité de départ	Taux des charges patronales	Evolution des salaires
France	Cadres	Métallurgie Ingénieurs et cadres	(*)	Volontaire	FAB : 42,7% LB : 38,8%	2,5 %
	Non cadres	Métallurgie Gironde - Landes	(*)	Volontaire	FAB : 42,7% LB : 38,8%	2,5 %
Hongrie	Femmes	Table Le Belier Hongrie	65 ans	Volontaire	37%	4%
	Hommes	Table Le Belier Hongrie	65 ans	Volontaire	37%	4%

(*) Age de départ à la retraite pour la France :

Cadres : nés en 1951 et avant : 63 ans

Nés en 1952 et après : 64 ans

Non cadres : nés en 1951 et avant : 60 ans

Nés entre 1952 et 1954 : 61 ans

Nés en 1955 et après : 62 ans

Les droits sont ceux en vigueur au cours de l'exercice 2010.

Le Groupe n'a pas d'engagements envers les salariés en Chine.

Les régimes faisant l'objet de la présente évaluation ne sont pas financés.

Remarques :

- la réforme des retraites qui retarde l'âge des départs en France, comme en Hongrie, est traitée en écarts actuariels.
- un avenant à l'accord National de la Métallurgie, publié en juillet 2010 prévoit un barème de droits en cas de départ volontaire, plus favorable que précédemment. Cet évènement est traité en modification de régime : il augmente l'engagement de 185 K€ et impacte le compte de résultat d'une charge annuelle supplémentaire de 5 K€ correspondant à 5 mois de charge.

3.2.15.3. Hypothèses pour le Mexique

Au Mexique, l'évaluation est pratiquée selon la norme NIF-D3, qui converge tant du point de vue terminologie que de la norme vers les standards internationaux IASB et FASB.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 7,5 % (contre 8% en 2009)
- Taux d'évolution des salaires : entre 3,5 % et 5,9% (comme en 2009)

3.2.15.4. Evolution des engagements pour le Groupe

	2 010	2 009
Evolution de l'engagement (DBO)		
Engagement à l'ouverture	1 634	1 589
Coût des services rendus	156	89
Charge d'intérêt	79	93
Pertes et (gains) actuariels	46	63
Prestations payées sur l'exercice	-46	-37
Modification du régime	185	0
Réduction / liquidation du régime	-29	-153
Ecart de change	0	-10
Engagement à la clôture	2 025	1 634
Détail de la charge de l'exercice		
Coût des services rendus	156	89
Charge d'intérêt	79	93
Amortissement des services passés	5	0
Pertes et (gains) s/ réduction du régime	-29	-153
Charge / (produit) de l'exercice	211	29
Evolution de la provision		
Provision à l'ouverture	1 634	1 589
Charge / (produit) de l'exercice	211	29
Pertes et (gains) actuariels enregistrés en capitaux propres	57	0
Pertes et (gains) actuariels enregistrés en résultat	-11	63
Prestations payées sur l'exercice	-46	-37
Ecart de change	0	-10
Provision à la clôture	1 845	1 634

La charge de l'exercice 2010 est comptabilisée :

- En dotations nettes aux provisions pour 132 K€
- En autres produits et charges financiers pour 79 K€

Le montant total des écarts actuariels comptabilisés directement dans les capitaux propres s'élève à :

- 0 K€ au 31/12/2009

- 57 K€ au 31/12/2010

3.2.16. Autres passifs non courants : Subventions d'investissement

	31/12/2009	Ecart de change	Augment.	Reprise	31/12/2010
Hongrie	560	- 14	-	165	381
Total Subvention investissement	560	- 14	-	165	381

3.2.17. Autres passifs courants

Dettes d'exploitation et d'immobilisation

	31/12/2010	31/12/2009
Avances clients	690	90
Dettes fiscales sociales	9 988	6 400
Dettes / immobilisation	721	242
Dettes diverses	1 378	876
Produits constatés d'avance	2 293	2 107
S/t Autres passifs courants	15 070	9 715

3.2.18. Passifs courants de financement (moins d'un an)

	31/12/2010	31/12/2009
en KEUR		
Découvert bancaires	8 920	9 776
Part courante des emprunts à LT	15 674	29 893
Instruments financiers passifs (1)	-	379
TOTAL	24 594	40 048

(1) Le montant des instruments financiers passifs à fin 2009 correspond à la juste valeur des swaps en euros de trois emprunts hongrois souscrits en dollars.

4. Informations diverses

4.1. INFORMATION SECTORIELLE

4.1.1. Chiffres significatifs par secteur

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le groupe est organisé en unités opérationnelles basées sur la localisation des sites de production et surtout sur la localisation des clients :

- Les sites européens (France, Hongrie, Serbie) pour les clients européens
- Les sites mexicains et chinois pour respectivement les clients américains et les clients de la zone Asie

Le management du groupe gère ces unités opérationnelles de manière autonome pour le suivi de leur performance et l'allocation des ressources. Les indicateurs utilisés pour mesurer la performance des secteurs, et notamment le résultat opérationnel sont réconciliés ci-dessous avec les états financiers consolidés. La dette financière, les résultats financiers et les impôts sont suivis au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs.

Les unités opérationnelles mexicaines et chinoise ont été agrégées dans le secteur « Hors Europe ». Ces unités opérationnelles présentent des caractéristiques communes, notamment en termes de nature de clients et de monnaie de facturation (en grande partie en dollars américains).

Les flux inter-secteurs se font à un prix de cession interne comparable au prix de marché.

Compte de résultat

31/12/2010	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Chiffre d'affaires	177 347	56 494	-37 678	196 163
Charges	-166 160	-52 487	37 697	-180 950
Résultat opérationnel courant	11 187	4 007	19	15 213
Autres produits et charges opérationnels	-459	-621	2	-1 078
Résultat opérationnel	10 728	3 386	21	14 135
Résultat financier				-428
Impôt				-3 744
Résultat net				9 963
Autres informations				
Investissements	4 532	1 643		6 175
Dotations aux amortissements	9 253	2 919		12 172
Dépréciation d'actifs	233	1 165		1 398

31/12/2009	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Chiffre d'affaires	148 853	37 991	-34 232	152 612
Charges	-143 021	-38 193	34 166	-147 048
Résultat opérationnel courant	5 832	-202	-66	5 564
Autres produits et charges opérationnels	-1 527	-369		-1 896
Résultat opérationnel	4 305	-571	-66	3 668
Résultat financier				-3 118
Impôt				-1 940
Résultat net				-1 390
Autres informations				
Investissements	2 513	959		3 472
Dotations aux amortissements	7 960	2 651		10 611
Dépréciation d'actifs	278	0		278

Bilan

31/12/2010	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Actifs sectoriels :				
Immobilisations nettes	41 221	15 560		56 781
Stock/créances	62 066	20 626	-26 435	56 257
Autres actifs (non ventilé)				42 921
Total actif				155 959
Passifs sectoriels :				
Dettes fournisseurs	41 555	15 216	-26 119	30 652
Impôt différé passif (non ventilé)				1 416
Autres passifs (non ventilé)				18 219
Dettes financières (non ventilé)				62 043
Capitaux propres (non ventilé)				43 629
Total passif				155 959
31/12/2009				
	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Actifs sectoriels :				
Immobilisations nettes	47 900	15 628		63 528
Stock/créances	56 972	14 452	-25 451	45 973
Autres actifs (non ventilé)				22 611
Total actif				132 112
Passifs sectoriels :				
Dettes fournisseurs	39 454	12 557	-25 319	26 692
Impôt différé passif (non ventilé)				1 284
Autres passifs (non ventilé)				14 533
Dettes financières (non ventilé)				67 581
Capitaux propres (non ventilé)				22 022
Total passif				132 112

4.1.2. Chiffre d'affaires par principaux clients

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
Continental Teves	55,4	28%	43,0	28%
TRW	40,1	20%	32,8	21%
Bosch	21,2	11%	16,5	11%
Autres clients	79,5	41%	60,3	40%
Total chiffre d'affaires	196,2	100%	152,6	100%

4.1.3. Chiffres significatifs réalisés en France

- Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires réalisé avec des groupes français s'élève à 13 761 K€ en 2010 contre 13 099K€ en 2009. Le chiffre d'affaires réalisé avec des groupes étrangers s'élève à 182 808 K€ en 2010 contre 139 513 K€ en 2009.

- Actifs non courants (goodwill, immobilisations corporelles et corporelles, actifs financiers non courants et actifs d'impôts différés)

Les actifs non courants situés en France s'élèvent à 11 450 K€ en 2010 contre 13 780 en 2009. Les actifs non courants situés hors de France s'élèvent à 47 210 K€ en 2010 contre 50 814 en 2009.

4.2. OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

4.2.1. Instruments de couverture et de change

Les instruments financiers utilisés par le Groupe Le Bélier font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif. La politique dans ce domaine est inchangée par rapport à décembre 2009.

Au 31 décembre 2010	Montant notionnel en KEUR	Maturité résiduelle		
		-1 an	2 à 5 ans	5 ans
Swap de change et de taux (cross currency swap)				
USD / EUR et taux fixe / Euribor	10 950	5 517	5 433	0

Au 31/12/2010 et au 31/12/2009, le Groupe possédait plusieurs contrats de Cross Currency Swap pour un montant notionnel de 10 950 K€ au 31/12/2010 et de 20 272 K€ au 31/12/2009, selon lequel il reçoit un taux d'intérêt fixe compris entre 3,87% et 5,75% et il paie un taux d'intérêt variable sur la base de l'Euribor 3 ou 6 mois + marge. Ces contrats sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur de 4 emprunts libellés en USD.

Au 31/12/2010, la juste valeur de ces contrats était positive de 944 K€.

Au 31/12/2009, la juste valeur de ces contrats était négative de 379 K€.

Du fait de ces instruments de couverture de juste valeur, le Groupe a constaté :

- Une perte de 1 323 K€ sur l'élément couvert
- Un gain du même montant sur l'instrument de couverture

4.3. ELEMENTS DE COMPARAISON

L'évolution des taux de conversion utilisés pour les filiales étrangères est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
<u>Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé</u>		
	-	-
<u>Engagements hors bilan liés au financement du Groupe</u>		
- <u>Dettes assorties de garanties :</u>		
Nantissement de fonds de commerce	1 500	
Nantissement de matériel	26 528	34 569
Nantissement de titres	762	1 945
Promesse de nantissement de titres	-	53
Hypothèques immeubles	6 711	1 894
- <u>Autres engagements donnés :</u>		
Avals et cautions aux banques	1 770	-
- <u>Engagements reçus :</u>		
Garantie OSEO	3 662	-
Cautions bancaires	-	-
Crédit moyen terme non utilisé	-	-
Crédit court terme non utilisé	7 923	5 057
Caution tiers	1 945	1 945
<u>Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe</u>		
- <u>Engagements donnés :</u>		
Avals et cautions fournisseurs	280	3 658
- <u>Engagements reçus :</u>		
Caution tiers	735	923
- <u>Obligations contractuelles</u>		
Locations simples mobilières	572	178
Locations simples immobilières	13	29
Commandes fermes d'immobilisations	330	158
Commandes fermes de matières premières	17 641	17 064
Locations financières: montants minimaux futurs prévus	8 889	10 615

Pour 1 EUR	Bilan:		Compte de résultat :		Variation	
	Taux de clôture		Taux moyen		Comptes de bilan	Comptes de résultat
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009		
Hongrie (HUF)	278,7500	270,8400	275,4085	280,4051	2,9%	-1,8%
Mexique (MXN)	16,5475	18,9223	16,7582	18,8237	-12,6%	-11,0%
Chine (CNY)	8,8220	9,8350	8,9795	9,5240	-10,3%	-5,7%
Serbie (RSD)	105,4982	95,8888	102,4352	93,7159	10,0%	9,3%
USD	1,3362	1,4406	1,3266	1,3942	-7,2%	-4,9%

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

4.5.1. Relations avec Le Bélier Participations et le Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises

Au début de l'exercice, le groupe Le Bélier était contrôlé directement par le groupe Le Bélier Participations (LBP).

Suite à la réorganisation du capital de la société intervenue en juillet 2010, le Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises (FCDE) a pris une participation minoritaire significative au côté de Le Bélier Participations dans une société commune détenant 57,68 % du capital du Groupe, dénommée Copernic.

Le montant des transactions avec LBP et ses filiales est comptabilisé :

- en résultat à hauteur de 30 K€ dans les charges de l'exercice au titre de prestations administratives et 386 K€ dans les produits.
- au bilan à hauteur de 130 K€ dans le poste client et 3 K€ dans le poste fournisseurs.

Aucune transaction avec le FCDE ou Copernic impactant le résultat de l'exercice n'a été comptabilisée.

Il n'existe pas de dettes ou de créances entre le groupe et le FCDE ou Copernic.

4.5.2. Rémunération des dirigeants

Au 31/12/2010, conformément à IAS 24, la rémunération des dirigeants membres du conseil d'administration, comptabilisée dans le compte de résultat, se ventile de la façon suivante :

▪ Avantages à court terme :	665 K€
▪ Avantages postérieurs à l'emploi :	0
▪ Autres avantages à long terme	0
▪ Indemnité de fin de contrat de travail	0
▪ Paiement en actions	0

Aucun jeton de présence ne leur a été versé en 2010 au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, dans les provisions pour avantages au personnel, sont comptabilisées d'autres avantages à long terme pour 59 K€ et des indemnités de fin de contrat de travail pour les dirigeants à hauteur de 275 K€.

4.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE LE BELIER HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en euros)	Cabinet Ernst & Young				ACEFI CL				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
AUDIT												
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	153 637	162 007	85,4%	93,5%	119 700	121 830	95,6%	100,0%	41 511	61 763	58,3%	48,2%
- émetteur	71 500	82 000	39,8%	47,3%	64 700	62 200	51,7%	51,1%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	82 137	80 007	45,7%	46,2%	55 000	59 630	43,9%	48,9%	41 511	61 763	58,3%	48,2%
Prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	26 212	3 000	14,6%	1,7%	5 500	0	4,4%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- émetteur	24 212	3 000	13,5%	1,7%	5 500	0	4,4%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	2 000	0	1,1%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
Sous total	179 849	165 007	100,0%	95,2%	125 200	121 830	100,0%	100,0%	41 511	61 763	58,3%	48,2%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, Fiscal, Social	0	8 279	0,0%	4,8%	0	0	0,0%	0,0%	29 717	66 459	41,7%	51,8%
- émetteur	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	0	8 279	0,0%	4,8%	0	0	0,0%	0,0%	29 717	66 459	41,7%	51,8%
TOTAL	179 849	173 286	100,0%	100,0%	125 200	121 830	100,0%	100,0%	71 228	128 221	100,0%	100,0%

4.7. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.7.1. Risque de taux et de change

Les instruments financiers utilisés par le Groupe Le Bélier font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif.

La politique du Bélier en matière de risque de taux et de change est la suivante :

4.7.1.1. Risque de taux

- La politique du groupe est de favoriser les prêts à taux fixe. Si les conditions de marché ne permettent pas la réalisation de cette priorité, le prêt est indexé à un taux variable EURIBOR ou LIBOR USD,
 - Le groupe utilise plusieurs types d'instruments pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition entre dettes à taux fixe et dettes à taux variable,
 - Le contrat d'échange « SWAP » permet au groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée dès son origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe,
 - Le plafond de taux « CAP » permet au groupe, moyennant le paiement d'une prime, de fixer une limite maximale au coût d'un emprunt libellé en taux variable.
- L'exposition du groupe au taux variable avant et après couverture de taux est la suivante :

Emprunts bancaires LT à taux variable en K€	Avant couverture	Après couverture
Au 31/12/2010	16 080	26 315
Au 31/12/2009	16 576	38 013

Sur la base de la dette financière à taux variable après couverture au 31 décembre de chaque exercice, la sensibilité au risque de taux à une variation de 1% sur le montant des charges financières est de :

- Plus ou moins 263 K€ au 31/12/2010
- Plus ou moins 380 K€ au 31/12/2009

- La nature des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variables est la suivante :

Base des taux variables	31/12/2010		31/12/2009	
Euribor 6M	13 745	52%	26 609	70%
Euribor 3M	11 005	42%	9 503	25%
Libor 3MUSD	1 565	6%	1 901	5%
Total	26 315	100%	38 013	100%

4.7.1.2. Risque de change

Risque de change sur endettement : la politique du groupe est que chaque société s'endette dans la devise de sa zone opérationnelle,

Risque sur les flux opérationnels libellés en devise autre que la devise opérationnelle :

- pour les achats : couverture en devise locale en Hongrie des achats auprès des fournisseurs locaux et des coûts salariaux ;

- pour les ventes : pour mémoire, la devise de facturation pour la Hongrie et la Serbie est l'euro, pour le Mexique et pour la Chine, principalement l'USD.

L'exposition du groupe au risque de change est la suivante :

en KEUR	RISQUE CONSOLIDE				
	USD	HUF	MXN	RSD	CNY
Devise					
Exploitation					
Ventes	33 908				23 722
Achats et charges	-20 453	-22 420	-6 532	-5 368	-22 368
	13 455	-22 420	-6 532	-5 368	1 354
Sensibilité +1% (hausse EUR)	-135	224	65	54	-14
Financement					
Emprunts	-2 887				-2 241
Sensibilité +1% (hausse EUR)	28,9				22,41
	-105,7	224,2	65,3	53,7	8,9

Remarque : l'analyse de sensibilité est calculée avec une hypothèse de variation dans le même sens de 1% de chacune des devises.

Au 31 décembre 2010 aucun instrument de couverture de change n'était en vigueur.

4.7.2. Risque de liquidité

En 2010, les facteurs de risque financiers ont très significativement diminué au travers des négociations bancaires en France abouties le 8 janvier 2010, de l'augmentation de capital de 12,3 M€ réalisée en août 2010, et de la performance économique réalisée par le groupe en 2010.

Nous restons vigilants sur l'activité, sur l'ensemble des continents, qui peuvent être soumis à des événements économiques, diplomatiques ou politiques influençant le secteur automobile et sommes prêts à mettre en œuvre, comme en 2009, des actions de flexibilité efficace.

Néanmoins, indépendamment de l'optimisation de ses flux d'exploitation, le Groupe doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante, les investissements nécessaires à son développement, et ses engagements de financement moyen terme.

C'est la raison pour laquelle le risque de liquidité fait toujours l'objet d'un suivi précis et régulier.

Au cours de la période, le Groupe a finalisé les négociations suivantes :

- Obtention en Hongrie de nouveaux financements à moyen terme (8,5 M€).
- En France un accord global et structurant a été signé avec les banques le 8 janvier 2010 prévoyant notamment :

- le rééchelonnement des échéances des dettes moyen terme,
- la consolidation des lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

L'impact de cet accord sur les frais financiers de l'exercice 2010 est de 173 K€.

- En Chine, obtention d'une nouvelle ligne court terme

Le nouvel échéancier des dettes est présenté en note 3.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au terme de la renégociation de la dette, des réalisations de 2010 et au regard d'une solidité financière avérée, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En France, concernant le risque lié aux covenants financiers, les accords se sont traduits par la suppression des clauses de type covenants financiers.

A la date d'arrêt des comptes, tous les avenants aux contrats régularisés ont donné lieu à la suppression de l'ensemble des covenants financiers.

A l'étranger, Les emprunts et dettes financières contractés en Hongrie (24,7 M€ au 31 décembre 2010) comportent des clauses de type covenants financiers à respecter, calculés sur la base des comptes consolidés annuels:

- Ratio EBITDA / variation nette de la dette long et moyen terme supérieur à 2 ;
- Ratio dettes long et moyen terme / EBITDA inférieur à 4.29.

Les autres emprunts et dettes financières contractés à l'étranger (Mexique, Serbie, Chine) ne comportent pas de clauses de type covenants financiers à respecter.

Le Groupe prévoit d'être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois.

4.7.3. Risque de crédit

Le risque crédit sur les clients est géré par chaque ligne opérationnelle en fonction des politiques, procédures et contrôle de la gestion du risque de crédit mis en place par le Groupe.

Cependant, même si nos clients font l'objet d'une attention toute particulière en termes de risque et de délais de règlement, nous estimons que l'évolution favorable des marchés contribue à la diminution des risques d'insolvabilité.

ACEFI CL
48, avenue du Président-Wilson
75116 Paris
S.A.R.L. au capital de € 220.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Le Bélier, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.4.2.3 de l'annexe. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests fondés notamment sur les perspectives de rentabilité des activités concernées, et apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Laurent Chapoulaud

LE BELIER S.A.

COMPTES SOCIAUX
et annexes

au 31/12/2010

LE BELIER SA

En Euros	Montant brut	Amortissements	31/12/2010	31/12/2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	2 063 201	855 125	1 208 076	38 363
Fond commercial	3 622 381		3 622 381	3 785 967
Autre immobilisations incorporelles				1 539 364
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	13 920		13 920	13 920
Constructions	633 208	134 601	498 607	570 660
Installations techniques, matériels et outillages	8 738		8 738	8 738
Autres immobilisations corporelles	182 201	102 654	79 547	73 987
Immobilisations en cours	6 420		6 420	2 300
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	42 168 257	16 943 000	25 225 257	24 286 672
Créances rattachées à des participations	3 841 812		3 841 812	4 199 445
Autres immobilisations financières	3 147		3 147	9 897
ACTIF IMMOBILISE	52 543 285	18 035 380	34 507 905	34 529 313
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 372 060		7 372 060	7 411 075
Autres créances	10 863 335	441 576	10 421 759	10 659 919
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	13 249 987		13 249 987	0
Disponibilités	2 016 688		2 016 688	256 164
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	37 388		37 388	69 176
ACTIF CIRCULANT	33 539 458	441 576	33 097 882	18 396 334
Ecart de conversion actif	35 929		35 929	98 107
TOTAL GENERAL	86 118 672	18 476 956	67 641 716	53 023 754

LE BELIER SA

En Euros	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Capital social ou individuel (dont versé: 10.004.822)	10 004 822	6 631 956
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 825 619	1 744 352
Réserve légale	1 000 482	663 195
Report à nouveau	11 125 510	8 307 194
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 972 818	2 818 316
Provisions règlementées	239 092	129 947
CAPITAUX PROPRES	34 168 343	20 294 960
Provisions pour risques	122 569	204 601
Provisions pour charges		35 000
PROVISIONS	122 569	239 601
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 187 142	14 085 289
Emprunts et dettes financières diverses	152 014	268 310
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 191 432	1 659 523
Dettes fiscales et sociales	2 359 169	1 404 505
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	15 275 352	15 071 567
DETTES	33 165 109	32 489 193
Ecarts de conversion passif	185 695	0
TOTAL GENERAL	67 641 716	53 023 754

LE BELIER SA

En Euros	31/12/2010	31/12/2009
Chiffres d'affaires nets	12 361 244	11 617 238
Production immobilisée	31 052	2 300
Subvention d'exploitation	0	63 822
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	720 847	707 424
Autres produits	1 671	21 300
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 114 814	12 412 084
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	55 464	64 310
Autres achats et charges externes	3 491 261	3 374 216
Impôts, taxes et versements assimilés	577 396	515 525
Salaires et traitements	5 927 489	4 994 739
Charges sociales	2 283 253	2 033 999
Dotations aux amortissements	524 425	156 324
Dotations aux provisions	37 239	60 000
Autres charges	61 982	23 735
CHARGES D'EXPLOITATION	12 958 509	11 222 848
RESULTAT D'EXPLOITATION	156 305	1 189 236
Produits financiers de participations	1 444 099	2 546 759
Autres intérêts et produits assimilés	423 589	242 876
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	7 598 423	68 407
Différences positives de change	406 986	347 491
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
PRODUITS FINANCIERS	9 873 097	3 205 533
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	4 359 717	602 395
Intérêts et charges assimilées	3 396 823	595 054
Différences négatives de change	113 174	233 714
CHARGES FINANCIERES	7 869 714	1 431 163
RESULTAT FINANCIER	2 003 383	1 774 370
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 159 688	2 963 606
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	36 662	0
Produits exceptionnels sur opérations de capital	5 755	26 801
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	164 947	396 804
PRODUITS EXCEPTIONNELS	207 364	423 605
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 807	2 702
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	241 337	531 193
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	239 092	35 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	487 236	568 895
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-279 872	-145 290
Impôts sur les bénéfices	-93 002	
BENEFICE OU PERTE	1 972 818	2 818 316

LE BELIER
Plantier de la Reine
33 240 VERAC

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Les comptes annuels ont été arrêtés le 24 mars 2011 par le Conseil d'Administration.

Les chiffres figurant dans les annexes sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

SOMMAIRE

<u>1- Faits significatifs</u>	8
<u>1-1- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2010 :</u>	8
<u>1-2- Evénements postérieurs à la clôture:</u>	8
<u>2- Principes comptables</u>	9
<u>2-1- Actifs incorporels et corporels</u>	9
<u>2-2- Immobilisations financières</u>	9
<u>2-3- Engagements de retraite</u>	10
<u>2-4- Créances et Dettes</u>	10
<u>2-5- Valeur Mobilières de Placement</u>	10
<u>3- Note explicative sur les comptes de bilan</u>	11
<u>3-1- Actif immobilisé</u>	11
3-1-1- Immobilisations incorporelles	11
3-1-2- Immobilisations financières	12
<u>3-2- Actif circulant</u>	13
<u>3-3- Actions propres</u>	13
<u>3-4- Valeurs mobilières de placement et disponibilités</u>	13
<u>3-5- Capitaux propres</u>	13
3.5.1. - Variation des capitaux propres :	13
3.5.2. - Capital social :	13
3.5.3. - Option de souscription d'actions au profit des salariés :	14
3.5.4. - Provisions réglementées	14
3.5.5. - Provisions:	14
<u>3-6- Dettes financières</u>	15
3.6.1. - Echéances des dettes financières:	15
3.6.2. - Ventilation des dettes financières à moyen terme par nature :	15
<u>3-7- Dettes d'exploitation</u>	15
<u>4- Renseignements concernant les postes du compte de résultat</u>	16
<u>4-1- Chiffre d'affaires</u>	16
<u>4-2- Autres produits d'exploitation</u>	16
<u>4-3- Autres achats et charges</u>	16
<u>4-4- Impôts et taxes</u>	16
<u>4-5- Salaires et charges sociales</u>	16
<u>4-6- Effectifs fin de période</u>	16
<u>4-7- Frais de recherche et développement</u>	17
<u>4-8- Autres charges d'exploitation</u>	17
<u>4-9- Résultat financier</u>	17
<u>4-10- Résultat exceptionnel</u>	17
<u>4-11- Impôt sur les bénéfices</u>	18
<u>4-12- Rémunération des dirigeants</u>	18
<u>5- Informations diverses</u>	19
<u>5-1- Engagements hors bilan</u>	19
<u>5-2- Exposition au risque de change</u>	19

<u>5-3- Engagements de crédits baux</u>	19
<u>5-4- Filiales et participations</u>	20
<u>5-5- Entreprises liées</u>	21
<u>5-6- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.</u>	21
<u>6- Tableau de financement</u>	22

1- Faits significatifs

La société LE BELIER a une double activité :

- celle de holding,
- celle de prestataire de services au bénéfice des sociétés du groupe.

1-1- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2010 :

Accord avec les banques :

Le 8 janvier 2010, les discussions entre la société et ses banques françaises en vue d'aménager et/ou redimensionner les dettes financières de la société ont abouties à un accord global prévoyant notamment :

- Le rééchelonnement des échéances des dettes moyen terme,
- La consolidation des lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

Augmentation de capital 2010 :

Une augmentation de capital a été finalisée le 6 aout 2010 à hauteur de 12.315 k€ (avant déduction des frais liés pour 524 K€). Celle-ci a donné lieu à l'émission de 2.218.991 actions nouvelles portant leur nombre total à 6.582.120 actions pour un capital social de 10.004.822,40 €.

Liquidation de la filiale italienne BMP :

Les opérations de liquidation de la filiale italienne BMP se sont poursuivies au cours de l'exercice 2010, et une provision complémentaire pour dépréciation du compte courant de 442 K€ a été constituée. Par ailleurs, la société a consenti un abandon de créances à sa filiale pour 2.842 k€, avec reprise de la provision antérieurement constituée du même montant.

Fin de l'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) :

L'accord de GPEC signé fin 2008, a pris fin en 2010. Deux départs sont intervenus dans ce cadre en 2010.

Soutien à la filiale Fonderies et Ateliers du Béliier (FAB) :

Le Béliier a accordé son soutien à ses filiales notamment FAB en renonçant à percevoir les loyers pour l'ensemble immobilier en 2010, décision reconductible lors du Conseil d'administration qui clôturera les comptes du 31/12/2010.

1-2- Evénements postérieurs à la clôture:

Néant

2- Principes comptables

La situation arrêtée au 31 décembre 2010, et couvrant une période de douze mois, a été élaborée et présentée conformément aux principes et méthodes comptables admis en France et identiques à ceux de l'exercice précédent.

2-1- Actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------------|
| • Frais de recherche et développement : | Linéaire – 4 ans |
| • Licences informatiques : | Linéaire – 3 ans |
| • Installations générales : | Linéaire – 25 ans |
| ○ Sauf géré par composants | |
| ▪ Gros œuvre | Linéaire – 40 ans |
| ▪ Couverture | Linéaire – 25 ans |
| ▪ Réseaux IGT | Linéaire – 15 ans |
| ▪ Aménagements intérieurs | Linéaire – 20 ans |
| • Autres immobilisations corporelles : | Linéaire – 4 ans |
| • Matériel Informatique : | Linéaire – 2 ans |

Frais de Recherche et de Développement :

Les coûts de développement répondant aux critères définis par le Plan Comptable Général sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, et amortis sur leur durée réelle d'utilisation (5 ans au maximum), à compter de leur date de mise en service. Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

2-2- Immobilisations financières

La valeur d'entrée dans le patrimoine des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

A la date de clôture, la valeur d'entrée est comparée avec la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire tient compte des perspectives d'avenir des filiales. Ces perspectives, concernant pour l'ensemble des participations des filiales de production créées, sont appréciées en fonction de la capacité de chaque filiale à atteindre, et à maintenir, au delà de la période de démarrage, un niveau normal de rentabilité mesurée en termes de capacité d'autofinancement.

En cas de présence d'indicateurs de perte de valeur, ces actifs font l'objet d'une évaluation de leur rentabilité à venir à travers une projection des cash-flows futurs actualisés, permettant de déterminer une valeur d'utilité.

Si ces critères conduisent à une évaluation de la valeur d'utilité inférieure à leur valeur historique, une provision est constituée à due concurrence.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'entrée hors frais d'enregistrement.

2-3- Engagements de retraite

Les engagements de retraite et assimilés ne sont pas provisionnés mais indiqués en engagements hors bilan (cf. note 5.1).

Leur évaluation est effectuée selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation : 4,6 %
- Hypothèse de départ en retraite: à l'initiative du salarié
- Age moyen de départ: 62 ans

2-4- Créances et Dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes exprimées en monnaie étrangère (hors zone Euro) sont valorisées au cours de la devise le jour de la clôture.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

2-5- Valeur Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition. Si leur valeur liquidative à la clôture est inférieure à leur valeur comptable, une provision est constatée du montant de la différence.

3- Note explicative sur les comptes de bilan**3-1- Actif immobilisé**

- Tableau des variations des immobilisations brutes :

IMMOBILISATIONS BRUTES					31/12/2010
	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations, apports, virements	Diminution par cession ou mise HS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	
Concessions, Brevets et droits similaires	477	1 586		2 063	
Fond commercial, mali de fusion	3 786	-164		3 622	
Autres immobilisations incorporelles	1 539	-1 539			
Total Immobilisations incorporelles	5 802	-117		5 685	
Terrains	14			14	
Constructions sur sol propre	485			485	
Constructions sur sol d'autrui	148			148	
Install.techn.,mat.,outillage indust.	9			9	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	146	42	5	182	
Immobilisations corporelles en cours	2	4		6	
Total Immobilisations corporelles	804	46	5	844	
Autres participations	46 204	1 535	1 729	46 010	
Prêts et autres immobilisations financières	10		7	3	
Total Immobilisations financières	46 214	1 535	1 735	46 013	
Total Général	52 820	1 463	1 740	52 543	

- Tableau de variation des amortissements :

AMORTISSEMENTS					31/12/2010
	Amortissements début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Amortissements fin d'exercice	
Concessions, Brevets et droits similaires	439	416		855	
Fond commercial, mali de fusion					
Autres immobilisations incorporelles					
Total Immobilisations incorporelles	439	416		855	
Terrains					
Constructions sur sol propre	55	57		111	
Constructions sur sol d'autrui					
Install.techn.,mat.,outillage indust.	8	15		23	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	72	36	5	103	
Immobilisations corporelles en cours					
Total Immobilisations corporelles	134	108	5	237	
Total Général	573	524	5	1 092	

3-1-1- Immobilisations incorporelles

A hauteur de 1.539 K€, les frais de recherche immobilisés sont essentiellement liés au projet de rhéocasting. Compte tenu des essais et séries qui ont été réalisés en 2010, l'amortissement de ces coûts de recherche et développement a débuté au 1^{er} janvier 2010. La durée d'amortissement retenue est de 4 ans.

A hauteur de 3.622 K€, concernant le mali de fusion consécutifs à l'opération de transmission universelle de patrimoine de la SCI Du Plantier de la Reine en 2009, corrigé d'un reclassement d'immobilisations financières en 2010

3-1-2- Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières sont les suivantes :

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
LBQ (Mexique)	17 193			17 193
LBD (Chine)	3 446			3 446
BQM (Mexique)	8 483			8 483
FAB (France)	7 681			7 681
LBH (Hongrie)	1 767			1 767
LBI (Italie)	3 498			3 498
LBO (France)	125	-25		100
SCI (France)	-189	189		0
Titres de participation	42 004	164	0	42 168
LBH (Hongrie)	0	221	221	0
LBD (Chine)	877	1140	1081	936
LBQ (Mexique)	2 322	84		2406
FAB (France)	1000		500	500
Avances aux filiales	4 199	1 445	1 802	3 842
Autres (*)	10		7	3
TOTAL	46 213	1 609	1 809	46 013

(*) *Cautions versées.*

Des dotations et des reprises aux provisions pour dépréciation de titres ont été constatées comme suit :

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Titres LBI	3 497			3 497
Titres LBQ	9 620		4 658	4 962
Titres BQM	4 600	3 883		8 483
Provision pour dépréciation des titres	17 717	3 883	4 658	16 942

Au 31 décembre 2010, les titres de participation ont fait l'objet d'un test de perte de valeur, à partir des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus. L'actualisation de trésorerie a été établie à partir du plan moyen terme 2011-2015 à fin 2010, intégrant les dernières hypothèses budgétaires, avec un taux d'actualisation de 10% et un taux de croissance à l'infini de 0,5%, ces deux paramètres étant inchangés par rapport à ceux utilisés en 2009.

Ainsi, les titres de la filiale mexicaine BQM ont été intégralement dépréciés ce qui a conduit à une dotation complémentaire de 3.883 K€ sur l'exercice. A l'inverse, les titres de la filiale mexicaine LBQ ont fait l'objet d'une reprise de provision de 4.658 K€.

Le solde des avances aux filiales et aux participations se répartit ainsi :

	TOTAL	à – 1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
LBD (Chine)	936	936		
LBQ (Mexique)	2 406	1 860	546	
FAB (France)	500	500		
TOTAL	3 842	3 296	546	-

3-2- Actif circulant

Toutes les créances d'exploitation sont à échéance de moins d'un an,

Le poste « autres créances » enregistre notamment

- un crédit de TVA pour 54 K€ sur les états français et hongrois
- un crédit d'impôt recherche pour 93 K€, et 30 K€ de produit à recevoir au titre de la CVAE
- Les avances de trésorerie consenties aux filiales du Groupe pour 10.560 K€, dont 441 K€ concernent la filiale italienne et sont intégralement dépréciés.

3-3- Actions propres

Aucune détention d'actions propres.

3-4- Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces placements sont sur des supports sans risque, à court terme et sont disponibles.

3-5- Capitaux propres

3.5.1. - Variation des capitaux propres :

	Début exercice	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation de capital	Autres variations	Au 31/12/10
Capital social	6 632			3 373		10 005
Prime d'apport	1 744			8 081		9 826
Résultat 2009	2 818	- 2 818				-
Réserve légale	663			337		1 000
Réserves indisponibles	-					-
Autres réserves	-					-
Report à nouveau	8 307	2 818				11 125
Provision règlementée	130				109	239
Résultat 31/12/2010			1 973			1 973
SOUS TOTAL AU BILAN	20 295	-	1 973	11 791	109	34 168
Dividendes		-				

3.5.2. - Capital social :

La société a procédé à une augmentation de capital en août 2010, par émission de 2 218 991 actions nouvelles de 1,52 € de valeur nominale chacune entièrement libérées, portant ainsi le capital social de la société à 6.582.120 actions de 1,52 € de nominal.

3.5.3. - Option de souscription d'actions au profit des salariés :

La société n'a pas mis en place de plan d'option de souscription d'actions.

3.5.4. - Provisions réglementées

Une provision pour implantation à l'étranger relative à notre investissement au Mexique a été comptabilisée en 2000 pour 645 K€; conformément aux textes, cette provision est reprise par cinquième à compter de 2006, soit au 31/12/10 une reprise de 129 K€ comptabilisée en résultat exceptionnel. Cette provision est désormais soldée.

Un amortissement dérogatoire, lié à la levée d'option du crédit bail immobilier en 2009 a été constaté pour 239 k€

3.5.5. - Provisions:

PROVISIONS					
	Solde à l'ouverture	Dotations de la période	Reprise période (provision utilisée)	Reprise période (provision non utilisée)	Solde au 31/12/10
Provisions pour investissement	1			1	0
Provisions pour implantation à l'étranger	129			129	0
Amortissements dérogatoires	0	239			239
Total Provisions réglementées	130	239	0	130	239
Provision pour litige social	86	37		57	67
Provision pour litige fiscal	20				20
Provision pour perte de change	98	36	98		36
Provision pour charges de restructuration	35	0	35	0	0
Total Provisions pour risques et charges	240	73	133	57	123
Provision pour dépréciation de titres	17718	3883		4658	16 943
Autres provisions pour dépréciations	2 843	441	2 843		441
Total Provisions pour dépréciations	20 561	4 324	2 843	4 658	17 384
TOTAL GENERAL	20 931	4 636	2 976	4 845	17 745
Dont dotations et reprises:					
d'exploitation		37		57	
financières		4360		7598	
exceptionnelles		239		165	

3-6- Dettes financières**3.6.1. - Echéances des dettes financières:**

	TOTAL	à - d'un an	2 à 5 ans	à + de 5 ans
Dettes bancaires à moyen terme	14 076	2 924	10 962	191
Intérêt Courus Non Echus	111	111		
Concours bancaires courants	0	0		
Concours trésorerie groupe	15 027	15 027	0	0
TOTAL	29 214	18 062	10 962	191

3.6.2. - Ventilation des dettes financières à moyen terme par nature :

	31/12/2010	31/12/2009	Nature des garanties
Emprunt taux fixe avec garantie	0	0	
Emprunt taux fixe sans garantie	5 508	5 508	
Emprunt taux variable avec garantie	2 707	1 945	Hypothèque sur immobilier et nantissement de titres
Emprunt taux variable sans garantie	5 860	5 860	
Intérêts courus	111	76	
TOTAL	14 187	13 390	

Tous les emprunts sont libellés en euros.

Suite au protocole signé avec les banques le 8 janvier 2010, les clauses contractuelles liées aux covenants ont été supprimées.

3-7- Dettes d'exploitation

Toutes les dettes d'exploitation sont à échéance de moins d'un an.

4- Renseignements concernant les postes du compte de résultat**4-1- Chiffre d'affaires**

LE BELIER, en tant que tête de groupe, assure une fonction de direction pour le compte de ses filiales. Les frais de groupe qu'elle refacture à ses filiales en rémunération de cette fonction lui assure l'essentiel de son chiffre d'affaires.

	Pays	Au 31/12/10	Au 31/12/09
UE	France	1 918	1 710
	Italie	0	0
	Hongrie	6 151	6 148
Hors UE	Chine	1 035	703
	Mexique	1 790	1 752
	Serbie	1 468	1 304

4-2- Autres produits d'exploitation

A hauteur de 57 K€, des reprises pour provisions sur litiges salariaux.
A hauteur de 663 K€, les transferts de charges groupe.

4-3- Autres achats et charges

Ce poste enregistre principalement des frais de déplacement, des honoraires dans le cadre de missions et d'études et des assurances.

4-4- Impôts et taxes

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

4-5- Salaires et charges sociales

Au vue des résultats du groupe et de l'accord d'intéressement en vigueur un intéressement a été comptabilisé pour 651 k€ charges sociales comprises.

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées à fin 2010 est de 7221 contre 7.688 en 2009 et le volume d'heures non utilisées est de 6104 en 2010 contre 5.356 en 2009.

4-6- Effectifs fin de période

Effectif au 31/12/10	Ouvriers	Cadres	E.T.A.M.	TOTAL	Rappel 31/12/09
Hommes	0	49	19	68	62
Femmes	0	11	7	18	17
TOTAL	0	60	26	86	79

4-7- Frais de recherche et développement

En 2010 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 901 k€, dont 841 k€ de frais de personnel contre respectivement 864 et 850 k€ en 2009.

4-8- Autres charges d'exploitation

Ce poste enregistre une provision à hauteur de 37 K€ suite aux départs de certains salariés.

4-9- Résultat financier

	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus des filiales	1 354	2 440
Intérêts facturés aux filiales	246	349
Reprises dépréciations sur Immo financières	4 658	
Reprises provision R&C Financière	2 940	
Autres produits financiers et gains de change	674	417
Total produits financiers	9 873	3 206
DAP Dép. Immo Financières	3 883	-
DAP R&C Financières	477	602
Intérêts des emprunts	430	400
Intérêts sur concours courants	125	195
Autres charges financières et perte de change	2 955	234
Total charges financières	7 870	1 431

Le résultat financier enregistre principalement un abandon de créance sur la filiale italienne pour 2.842 K€ et la reprise de provision correspondante. Une nouvelle provision sur le compte courant avec la filiale italienne est comptabilisée pour 441 K€. Il enregistre également 125 K€ de charges d'intérêt sur concours bancaires groupe.

Par ailleurs, la société a doté une provision complémentaire de 3.883 k€ pour dépréciation des titres de sa filiales BQM, et à repris pour 4.658 k€ les provisions pour dépréciation antérieurement constituées sur sa filiale LBQ. (cf.3-1-2)

4-10- Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels correspondent pour 29 K€ à un dégrèvement de taxe sur salaires des années 2007 et 2008, pour 129 K€ à la reprise par cinquième de la provision pour implantation à l'étranger relative à notre investissement au Mexique et pour 35 K€ à une reprise sur la provision GPEC concernant les départs du personnel ayant quitté la société en 2010.

Les charges exceptionnelles correspondent aux charges engagées sur 2010 au titre de la GPEC pour 96 K€, pour 145 k€ à des honoraires exceptionnels liés à la fermeture de la filiale italienne, pour 239 K€ aux amortissements dérogatoires liés à la levé d'option en 2009 sur le crédit bail immobilier.

4-11- Impôt sur les bénéfices

Accroissement ou allègement de la dette future d'impôt :

Nature des différences	31/12/2010	31/12/2009
Accroissements		
Provision pour implantation étranger Mexique	-	129
Provision pour investissement	-	1
Base totale	-	130
Accroissement de la dette future d'impôt	-	43
Charges non déductibles temporairement		
Provison pertes de change	36	98
Effort construction	-	-
Organic	19	18
Participation	-	-
Charges déduites (produits imposés) fiscalement mais non encore comptablement		
Ecart sur valeur liquidative / OPCVM	1	-
Ecart sur valeur liquidative / SWAP	-	-
Ecart de conversion actif	- 36	- 98
Ecart de conversion passif	186	-
Autres allègements futurs		
Déficits reportables en avant	5 181	4 746
Retraitement Crédit Bail Immobilier	1 809	2 049
Moins values à long terme	-	-
Base totale	7 196	6 813
Allègement de la dette future d'impôt	2 398	2 271

LE BELIER « Tête de groupe » applique le régime de l'intégration fiscale avec ses filiales Fonderies et Ateliers du Bélier et LBO depuis le 01/01/2005.

4-12- Rémunération des dirigeants

• En raison de leurs fonctions de membre du Conseil d'Administration, ces derniers ont perçu une rémunération de 665 K€.

5- Informations diverses**5-1- Engagements hors bilan**

	31/12/2010	31/12/2009
<u>1- Engagements liés au périmètre du groupe:</u>		
Néant		
<u>2- Engagements liés au financement de la société</u>		
Engagements donnés		
Crédit bail et locations	411	398
Dettes assorties de garanties:		
Caution et nantissement de titres de participation	762	0
Hypothèque sur Immobilier	1 945	1 945
Engagements reçus		
Par des tiers – Remboursement dettes	2 707	1 945
<u>3- Engagements liés aux activités opérationnelles de la société</u>		
Engagements donnés :		
Avals et cautions (au profit de filiales)	29 344	35 985
Avantages postérieurs à l'emploi calculé sur la base de la méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière et anciennetés actuelles, charges sociales incluses	865	796
Dettes assorties de garanties:		
Engagement de substitution	859	1 390

5-2- Exposition au risque de change

Les actifs valorisés en devise correspondent aux titres de participation. Toutes les créances et les dettes sont en devises de la zone Euro à l'exception d'une créance commerciale de 3.010 KUSD sur la filiale LBQ, 696 KUSD sur la filiale BQM, 1.042 KUSD sur la filiale LBD, et d'une dette commerciale de 53 KUSD sur la filiale BQM, de 112 KUSD sur la filiale LBQ.

5-3- Engagements de crédits baux

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Licences SAP	153	692	117	130		247	0
Total	153	692	117	130	0	247	0

Si les biens avaient été acquis par l'entreprise :

Biens en crédit bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		2010	Cumulés	
Terrains	29	0	0	29
Construction	571	23	288	283
Licences SAP	587	107	577	10
Total	1187	130	865	322

5-4- Filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2010

Filiales	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER Activité : Fonderie d'Alliages légers	2574	-2174	99,99%
LE BELIER HONGRIE Activité : Fonderie d'Alliages légers	4602	54025	40,50%
LE BELIER DALIAN Activité : Fonderie d'Alliages légers	4251	3811	80,51%
BMP MANFREDONIA SpA Activité : Fonderie d'Alliages légers	10	-331	100%
LBQ FOUNDRY S.A. DE C.V. Activité : Fonderie d'Alliages légers	19142	-19799	93,21%
BQM MACHINING S.A. DE C.V. Activité : Usinage	8483	-11124	99,99%
LBO SARL Activité : Location de machines	8	211	100%

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
<i>Valeur comptable des titres détenus</i>			-	-
Brute:	7781	34387	-	-
Nette:	7781	17445	-	-
Montant des prêts et avances accordés	3050	11351	-	-
Montant des cautions et avals donnés	1141	28203	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	1354	-	-

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation.

5-5- Entreprises liées

BILAN	31/12/2010	31/12/2009
<u>Actif hors titres de participation</u>		
Créances sur participation	3 842	4 199
Clients	7 370	7 400
Autres créances	10 560	13 173
<u>Passif</u>		
Emprunts et dettes	15 179	14 977
Fournisseurs	221	773
Autres dettes et régularisations	178	-
<u>COMPTE DE RESULTAT</u>		
	31/12/2010	31/12/2009
Ventes	12 360	11 603
Autres produits	181	
Achats	-	
Autres achats et charges externes	390	687
Frais financiers	3 444	797
Produits financiers	4 645	2 790

5-6- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.

Les comptes de la société LE BELIER sont consolidés par la méthode d'intégration globale par la société Le Bélier Participation.

6- Tableau de financement

	2010		2009
	<u>Réel</u>		<u>Réel</u>
EMPLOIS			
Investissements et augmentation des créances financières	536		740
Remboursement emprunt	124		973
Réduction capitaux propres	-		-
Dividendes	-		-
Variation du besoin en fond de roulement			2 114
	660		3 827
RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement	2 154		3 085
Cession d'immobilisations et diminution de créances financières	724		800
Augmentation du capital	11 791		-
Emprunts nouveaux	812		-
Variation du besoin en fond de roulement	885		
	16 366		3 885
Ressources nettes	15 706		58
Emplois nets			
Trésorerie ouverture	-	439	-
Trésorerie clôture	15 267	-	439
Variation Trésorerie	15 706		58

ACEFI CL
48, avenue du Président-Wilson
75116 Paris
S.A.R.L. au capital de € 220.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Le Bélier, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Laurent Chapoulaud

Attestation du responsable du rapport financier annuel 2010

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 1 avril 2011

Philippe DIZIER
Directeur Général